

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION ET NOTE METHODOLOGIQUE	3
1.1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION	3
1.2. COORDINATION ET PARTENAIRES DE LA MISSION.....	5
1.3. PARTICIPANTS	6
1.3.1. <i>Participation des « Forces vives »</i>	6
1.3.2. <i>Participation de la population</i>	6
1.4. DEROULEMENT ET METHODOLOGIE GENERALE DU PROCESSUS AVEC LES « FORCES VIVES ».....	7
1.5. DEROULEMENT GENERAL DU PROCESSUS AVEC LE PANEL DE CITOYENS	10
1.6. COMMUNICATION.....	10
2. POUR CONTRIBUER A L'ELABORATION D'UNE VISION POUR LA RBC A L'HORIZON 2040	12
2.1. IDENTIFICATION DES « LIGNES DE FORCE » ET FORMULATION DE LA VISION SYNTHETIQUE	12
2.2. DES « LIGNES DE FORCE » AUX ELEMENTS DE VISION SYNTHETIQUES ET THEMATIQUES.....	14
2.2.1. <i>Attractivité</i>	14
2.2.2. <i>Habitabilité</i>	16
2.2.3. <i>Résilience</i>	19
2.2.4. <i>Diversité</i>	21
3. POUR CONTRIBUER A L'ELABORATION D'UN PLAN OPERATIONNEL.....	23
3.1. ATELIERS « FORCES-VIVES »	23
3.1.1. <i>Essor démographique</i>	24
Les objectifs et les axes stratégiques.....	24
Les actions à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux majeurs.....	28
3.1.2. <i>Economie</i>	34
Les objectifs et les axes stratégiques.....	34
Les actions à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux majeurs.....	39
3.1.3. <i>Environnement</i>	43
Les objectifs et les axes stratégiques.....	43
Les actions à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux majeurs.....	48
3.1.4. <i>Cohésion sociale</i>	53
Les objectifs et les axes stratégiques.....	53
Les actions à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux majeurs.....	58
3.1.5. <i>International</i>	62
Les objectifs et les axes stratégiques.....	62
Actions à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux majeurs	65
3.1.6. <i>Mobilité</i>	69
Les objectifs et les axes stratégiques.....	69
Les actions à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux majeurs.....	72
3.2. ATELIERS PANEL POPULATION.....	77
3.2.1. <i>Les étapes du panel population</i>	77
Etape 1 : Productions de la vision souhaitable pour le futur de la RBC	77
Etape 2 : Détermination d'axes stratégiques.....	81
Etape 3 : Production d'actions pour décliner les axes stratégiques	86
<i>Rencontre avec le Ministre-Président Charles Picqué</i>	86
<i>Actions proposées</i>	89
LISTE DES ANNEXES	92

1. Introduction et note méthodologique

1.1. Contexte et objectifs de la mission



Dès le début de la législature, le Gouvernement de la Région bruxelloise a exprimé sa volonté de modifier totalement le Plan Régional de Développement et d'ajouter à son intitulé le qualificatif « durable »¹.

Ce Plan Régional de Développement Durable (PRDD) devra actualiser le précédent plan et répondre aux nouveaux défis que rencontre la Région. Il devra par ailleurs situer la Région au sein de la zone métropolitaine dans une perspective de coopération avec les deux autres Régions.

Enfin, dans sa déclaration d'intention, le Gouvernement innove en demandant que le processus d'élaboration du nouveau plan intègre une approche participative et ce, dans un double objectif.

Il s'agissait d'une part d'impliquer les acteurs publics et privés qui seront directement concernés par la mise en œuvre du plan et qui, à ce titre, ont été invités à contribuer à son élaboration. Dès la soirée d'ouverture et tout au long du processus, il a été précisé et rappelé que l'objectif n'était pas d'écrire le PRDD mais bien d'apporter des éléments de réflexion et des idées concrètes qui serviraient à alimenter le travail du Gouvernement dans le cadre de l'élaboration du PRDD. Ce message semble effectivement avoir été compris bien qu'il ait suscité quelques inquiétudes quant à l'utilisation qui serait faite des résultats du travail.

L'autre objectif était de mobiliser les « forces vives » régionales autour de l'élaboration de ce plan de manière à encourager une dynamique constructive et collaborative susceptible de faciliter la coopération entre les acteurs dans le cadre de la mise en œuvre du plan mais également de manière plus générale. A cet égard, les participants ont réagi de manières diverses, notamment en raison des contraintes de temps et d'organisation des ateliers. Globalement toutefois, les participants se sont prêtés au jeu avec beaucoup de dynamisme et dans un esprit positif qui s'est exprimé tant en atelier qu'au cours des échanges informels. Le taux de participation a été excellent tout au long du processus, de même que la qualité des débats.

En parallèle de la consultation des acteurs publics et privés, un travail participatif spécifique a été réalisé avec un panel de citoyens bruxellois consultés en tant que « experts du quotidien » sur différents thèmes proches de leurs préoccupations.

¹ Voyez à cet égard la *Déclaration d'intention de modification totale du PRD*.

La consultation des acteurs régionaux et du panel de citoyens est intervenue après qu'ait été finalisée la rédaction d'un « *Etat des lieux de la Région de Bruxelles-Capitales* » par l'administration, travail collectif coordonné par l'Agence de Développement Territorial en étroite collaboration avec la Direction d'Etude et de Planification. Ce document stratégique est destiné à « *piloter l'action publique* » et à « *aider à concrétiser la vision souhaitée et partagée par les forces vives de la Région* »². Il a notamment permis d'identifier une partie des questions et enjeux sur lesquels les « forces vives » ont été amenées à travailler. Il constituera une base de travail importante pour la rédaction du futur PRDD.

La mission confiée au consortium de consultants (EcoRes, 21Solutions, Atanor, IGEAT et Aleaur) était d'aider à concevoir et d'opérationnaliser le processus participatif de consultation des acteurs régionaux et des citoyens. Le présent rapport fait la synthèse des résultats produits par les participants, en retire quelques éléments de lecture transversale et donne au lecteur les informations méthodologiques qui lui permettront de connaître la manière dont ils ont été produits, et qui, par conséquent, faciliteront leur utilisation dans le cadre de la rédaction du PRDD.

² *Etat des lieux de la Région de Bruxelles-Capitale*, page 9.

1.2. Coordination et partenaires de la mission

Outre la supervision sur projet assurée par le Comité d'accompagnement, la mission a été pilotée au quotidien par l'Agence de Développement Territorial-ADT (coordination et suivi opérationnel) et la Direction d'Etude et de Planification-DEP de l'AATL (suivi opérationnel et administration).



Le Comité d'accompagnement était composé de :

- Pierre Dejemeppe, chef adjoint du cabinet du Ministre-Président ;
- Benoît Périlleux, cabinet du ministre-Président, conseiller PRDD ;
- Dirk Van De Putte, directeur-adjoint de l'ADT ;
- Ann Geets, Ministère de la RBC, AATL ;
- Myriam Cassiers, Ministère de la RBC, AATL ;
- Frédéric Raynaud, ADT ;

Le consortium de consultants a accompagné le CA (dont l'ADT et la DEP font partie) dans la conception du processus et s'est chargé de sa mise en œuvre aux niveaux méthodologique, logistique et communicationnel. Il a fourni certains documents de travail servant à alimenter la réflexion en données objectives et a pris en charge l'animation de tous les ateliers ainsi que le traitement des résultats.

L'ADT et la DEP ont délégué des « personnes ressources » pour tous les ateliers, chargées d'être les experts thématiques, de préparer le travail en atelier et de rédiger les synthèses des ateliers.

Atelier	Personnes ressources de l'ADT	Personnes ressources de la DEP
Essor démographique	Annabelle Guérin	Marion Pourbaix
Economie	Annabelle Guérin	Monique Coppens
Environnement	Solange Verger Lise Nakhlé	Myriam Cassiers
Cohésion sociale	Geert te Boveldt	Christine Mirkes
International	Veronica Pezzuti	Monique Coppens
Mobilité	Solange Verger	Yves Van de Castele
Forum population 1	Annabelle Guérin	Christine Mirkes Monique Coppens
Forum population 2	Geert te Boveldt	Myriam Cassiers Marion Pourbaix
Forum population 3	Veronica Pezzuti	Adeline Van Kerrebroek Yves Van de Castele

1.3. Participants

1.3.1. Participation des « Forces vives »

La consultation des « Forces vives » s'est axée sur les 5 objectifs issus de la déclaration d'intention du Gouvernement qui ont été déclinés en 5 thématiques d'ateliers :

1. Gérer l'essor démographique
2. Une économie au service des bruxellois
3. Améliorer la qualité de l'environnement
4. Lutter contre la dualisation sociale
5. Asseoir l'internationalisation de la Région

Un 6^{ième} atelier intitulé « Mobilité dans le cadre de l'aménagement du territoire » a été créé lors de la phase des axes stratégiques pour répondre aux demandes des participants de consacrer spécifiquement un atelier à cette thématique.

Les acteurs bruxellois issus du secteur public, du secteur privé et de la société civile, du monde académique et les membres des Gouvernements des différentes entités fédérées ont été invités à participer aux ateliers sur base de leurs compétences dans les thématiques traitées. Au total, 269 personnes issues de 98 organismes différents, ont participé à au moins un atelier. Un total de 4409 heures de travail cumulées ont été prestés, soit 588 jours (voir annexe 1).

1.3.2. Participation de la population

Le travail en atelier avec la population bruxelloise a eu lieu via la consultation d'un panel d'une trentaine d'habitants. Ce panel a été recruté de manière à refléter la situation sociologique de la société bruxelloise, sur base d'une grille sociologique réalisée par l'IBSA et identifiant une répartition de critères

géographiques, démographiques et socio-économiques de la population bruxelloise (voir annexe 2). C'est la société Dedicated Research qui a été chargée du recrutement proprement dit, suivant une méthodologie mixte (recrutement téléphonique, recrutement en rue, via personnes relais, en boule de neige).

Au total, chacune des trois journées d'atelier a réuni une trentaine de bruxellois.

1.4. Déroulement et méthodologie générale du processus avec les « Forces vives »

La méthodologie générale choisie pour le travail avec les « Forces vives » de la Région comporte trois objectifs principaux :

1. **Vision** : une contribution des participants à l'élaboration d'une vision, d'un futur souhaitable pour la Région bruxelloise et son aire métropolitaine à l'horizon 2040 ;
2. **Axes stratégiques** : sur base des éléments de vision ressortant de la première étape et de l'écart entre ce futur souhaitable et l'évolution attendue (BAU), l'identification d'axes et objectifs stratégiques à travailler d'ici à 2020 ;
3. **Actions** : dans le cadre des axes et objectifs stratégiques identifiés, ainsi que des questions posées dans l'Etat des lieux, la proposition d'actions à mettre prioritairement en œuvre.

Le processus qui visait à atteindre ces objectifs s'est globalement déroulé de la manière suivante :

Type de réunion	date	durée	Détail /méthodologie	Output
Objectif 1 : Contribution à l'élaboration d'une vision pour la Région				
Plénière d'introduction	28 avril	une soirée	Introduction au processus, présentation des enjeux et de l'Etat des lieux	
Ateliers de définition des visions par thèmes	Du 29 avril au 9 mai	5 X une journée	Production d'éléments de vision thématiques sur base d'une déclinaison des thèmes en « sous-thèmes » Méthodologie : annexe 3	Synthèses (ADT/DEP) – Annexe 4
Phase intermédiaire	24 mai	1/2 jour	Préparation de la production d'une vision synthétique – Identification des « lignes de force » : 1. Polycentrisme 2. Compétitivité 3. Autonomie 4. Résilience 5. Habitabilité 6. Diversité	Scénarios (IGEAT) – Annexe 5
Ateliers de définition de la vision synthétique	7 juin	une journée	Travail sur les lignes de force en vue de l'élaboration d'une vision synthétique Méthodologie : annexe 3 Utilisation des discussions pour rédiger un document de synthèse	« Eléments de vision synthétique » (EcoRes) – Annexe 4
Objectif 2 : Identification d'axes et objectifs stratégiques				
Plénière	20 juin	une soirée	Présentation : - éléments de vision synthétique produits - écart vision/BAU - introduction aux axes stratégiques	
Ateliers de définition des axes stratégique	Du 21 juin au 7 juillet	6 X une journée	Production d'axes stratégiques par thèmes sur base d'un tableau reprenant les éléments de vision et proposant des objectifs principaux pour le thème Méthodologie : annexe 3 Documents de travail : - Diagnostic prospectif (IGEAT)) annexe 6 - Tableau écart vision/BAU : annexe 7	Tableaux « axes stratégiques » qui sera complété par les actions – voir les cahiers thématiques du rapport

Objectif 3 : Propositions d'actions pour décliner les axes stratégiques				
Ateliers de définition des actions	Du 23 septembre au 7 octobre	6 X une journée	Production de propositions d'actions par thème, sur base de fiches alimentant la réflexion et résultant d'un travail de préparation réalisé par l'ADT et la DEP. Méthodologie : annexe 3	Synthèses (ADT/DEP) – Annexe 5
Plénière finale	5 décembre	une soirée	Discours de clôture et évocation des résultats	

Les éléments et propositions ont généralement été dégagés et discutés en petits groupes, éventuellement enrichis par un ou deux tours de discussion puis présentés à l'ensemble des participants de l'atelier lors de séances plénières au cours desquelles des précisions ou modifications pouvaient être apportées sans toutefois qu'un réel débat soit matériellement possible.

Tous les résultats ont été collectés et synthétisés, parfois également reformulés. Ils ont été restructurés et intégrés à des tableaux thématiques présentés dans la troisième partie du rapport.

1.5. Déroulement général du processus avec le panel de citoyens

Type de réunion	date	durée	Détail /méthodologie
Etape 1 : Productions de la vision souhaitable pour le futur de la RBC			
Atelier introductif	10 septembre	une journée	<ul style="list-style-type: none"> - Présentations - Introduction au PRDD - Exercices pour interroger le quotidien des participants et identifier leurs préoccupations et priorités - Première collecte de propositions pour améliorer le quotidien des participants Méthodologie : annexe 8
Etape 2 : Détermination d' axes stratégiques sur le thème de la sécurité et du sentiment d'insécurité			
Atelier sur le thème de la sécurité et du sentiment d'insécurité	17 septembre	une journée	<ul style="list-style-type: none"> - Exercice pour déconstruire les représentations - Exercice pour interroger le vécu des participants - Présentation pour discerner insécurité et sentiment d'insécurité - Forum ouvert sur des pistes d'actions pour améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité Méthodologie : annexe 8
Etape 3 : Production d'actions pour décliner les axes stratégiques			
Atelier sur le thème de l'augmentation de la densité du logement et sur la qualité de vie	22 octobre	une journée	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de la situation et des perspectives bruxelloises en termes de densité et de logement - Production de pistes d'action pour augmenter la densité du logement - Réaction et enrichissement des propositions des acteurs régionaux pour maintenir et améliorer la qualité de vie dans une ville densifiée Méthodologie : annexe 8
Plénière finale	5 décembre	une soirée	Discours de clôture et évocation des résultats

1.6. Communication

Pour communiquer sur le projet et mettre à disposition l'information nécessaire aux participants, un site Internet bilingue a été créé (www.bruxellesplus10.be et www.brusselplus10.be). Il est présenté en annexe (annexe 10).

Le site a permis de diffuser au grand public les informations sur le prochain PRDD, son processus d'élaboration, les différents acteurs qui travaillent à son élaboration, son contexte réglementaire, etc. De nombreux documents, photos et images du projet y sont diffusés et téléchargeables.

Le site offre la possibilité aux internautes qui le souhaitent de poser leurs questions sur le PRDD en remplissant un formulaire en ligne.

Par ailleurs, un espace sécurisé a été mis à disposition des participants aux ateliers leur permettant de disposer de toutes les informations pratiques (horaires), des comptes-rendus des ateliers et des photos, ainsi que de s'inscrire aux ateliers.

Trois capsules vidéo ont été réalisées pour rendre compte du processus participatif, à savoir : le lancement de la consultation des forces vives, le travail de contribution à l'élaboration d'une vision et la consultation des Bruxellois via le panel.

2. Pour contribuer à l'élaboration d'une vision pour la RBC à l'horizon 2040



2.1. Identification des « lignes de force » et formulation de la vision synthétique

A l'issue de la phase « vision », la contribution des acteurs participant à l'élaboration d'une vision synthétique pour la Région bruxelloise a pu être résumée de la façon suivante :

En 2040, nous souhaitons une aire métropolitaine bruxelloise **durable** qui aura réussi à **concilier** une **attractivité** forte à tous les niveaux (économique, résidentielle, culturelle,...) tout en maintenant l'**habitabilité** et la qualité de vie sur l'ensemble du territoire, en tenant compte de la **diversité** de ses habitants et ce, dans le cadre d'un système **résilient** et **durable**.

Cette formulation renvoie directement à quatre lignes de force travaillées par les participants sur base d'un document synthétique soumis aux discussions et intitulé « *Pour une lecture transversale des éléments de vision* » (annexe 12 - voyez l'annexe 4 pour le compte-rendu des discussions) :

- **Attractivité**
- **Habitabilité**
- **Résilience**
- **Diversité**

La réalisation de ces quatre éléments de vision - développés ci-dessous - doit permettre de garantir le développement de l'aire métropolitaine, la **durabilité** de ce développement étant considérée comme une condition de mise en œuvre de chaque élément et une résultante transversale.

Par ailleurs, dès l'étape de contribution à l'élaboration de la vision – et très explicitement lors du travail transversal, les participants ont mentionné à diverses reprises une série de conditions ou d'outils qui sont ressortis comme devant impérativement être mis en œuvre au niveau opérationnel pour permettre d'atteindre la vision souhaitée pour la Région.

Sans être exhaustives, ces conditions correspondent à des choix transversaux qui concernent toutes les thématiques. Elles font l'objet d'un nombre important de propositions d'axes stratégiques et d'actions.

Il s'agit de :

- **L'enseignement, la formation et l'information**
 - **La cohésion sociale et la lutte contre la dualisation**
 - **Le renforcement du rôle de l'autorité publique et de la gouvernance, ainsi que la maîtrise de la fiscalité**
 - **La maîtrise du foncier**
 - **Le polycentrisme**
-
- **L'enseignement, la formation et l'information** : l'éducation, la formation et l'information sont perçues comme des conditions sine qua non de la réalisation de la vision synthétique à tous les égards.
 - **La cohésion sociale et la lutte contre la dualisation** : la réduction des écarts de développement et de revenus constitue à la fois un défi majeur pour l'aire métropolitaine et un moyen de contribuer à chaque élément la vision synthétique énoncée ci-dessus.
 - **Le renforcement du rôle de l'autorité publique et de la gouvernance, ainsi que la maîtrise de la fiscalité** : les participants insistent sur le rôle majeur que l'autorité publique devrait jouer dans les stratégies à mettre en œuvre pour chaque élément de la vision synthétique. L'importance du rôle de l'autorité publique va de pair avec celle d'une meilleure gouvernance et d'une coopération accrue entre les entités fédérées. L'idée de résilience devrait notamment être intégrée dans la manière de concevoir et d'adapter les politiques. La fiscalité devrait permettre de percevoir les contributions de tous les utilisateurs
 - **La maîtrise du foncier** : la nécessité d'assurer une plus grande maîtrise publique sur le foncier est évoquée par la grande majorité des participants. Elle doit permettre de mener les politiques nécessaires tant pour garantir l'habitabilité (logement sociaux ou moyens, accueil de la petite enfance et enseignement, espaces verts, etc.), que pour favoriser l'attractivité, notamment économique (intégration de l'activité économique dans la ville) et pour promouvoir la mixité socioculturelle (espaces publics, services et équipements de qualité accessibles par tous et partout).
 - **Le polycentrisme** : le polycentrisme organise l'espace aux différentes échelles du territoire (aire métropolitaine, région, quartiers).

Cette notion a fait l'objet de débats spécifiques. Il a été appréhendé à **deux échelles** principales qui recouvrent des réalités en ambitions différentes.

1. **Le polycentrisme « de proximité »** se réfère à une échelle qui se situerait entre le quartier et la commune. Il s'agit d'un polycentrisme de multifonctionnalité, adapté aux spécificités des quartiers, et qui doit permettre de renforcer l'habitabilité de la ville en rapprochant le citoyen, le consommateur et le travailleur des équipements, services et acteurs économiques qui les intéressent.
2. **Le polycentrisme « métropolitain »** vise davantage la spécialisation et la mise en réseau de quelques pôles situés à travers l'aire métropolitaine en vue d'accroître son attractivité. Il concerne des pôles de natures différentes (économiques, universitaires, culturels, touristiques,

administratifs, etc) pour le développement desquels il conviendrait d'établir des priorités.

Par ailleurs, les participants **conditionnent** l'intérêt du polycentrisme à la prise en considération des réflexions suivantes :

- Le polycentrisme ne peut produire ses effets positifs que s'il s'accompagne d'une accessibilité accrue (mobilité) et du développement des réseaux (communication notamment).
- Le développement de la Région doit avoir lieu dans une logique de collaboration avec les autres Régions (réseau, accessibilité, complémentarité, coopération).
- Le polycentrisme doit s'envisager en tenant compte du développement historique de la ville (ville mosaïque ayant englobé progressivement les anciens villages)
- Le polycentrisme doit servir l'objectif d'amélioration de la gouvernance (principe de subsidiarité, efficacité des politiques)
- La question de l'échelle est fondamentale. A cet égard, les participants interrogent la pertinence du découpage communal actuel (échelle trop grande pour le polycentrisme « de proximité », trop petite pour le polycentrisme « métropolitain »)

2.2. Des « lignes de force » aux éléments de vision synthétiques et thématiques

2.2.1. Attractivité

La ligne de force « attractivité » est ressortie des discussions relatives à la compétitivité. Bien que le besoin de compétitivité de la Région n'ait pas été écarté, les participants ont majoritairement préféré aborder la recherche de compétitivité au travers du **renforcement de l'attractivité de la Région**.

L'attractivité évoquée par les participants est vue de manière globale et recouvre dès lors, outre l'attractivité économique, les dimensions de qualité de vie, d'offre culturelle, de convivialité, etc.

Trois **conditions** fondamentales émergent pour accroître l'attractivité et la compétitivité de la Région :

- l'amélioration de l'enseignement et de la formation
- le renforcement de la maîtrise du foncier par les pouvoirs publics afin de donner plus d'espace aux activités économiques que l'on souhaite développer ;
- le renforcement de la coopération entre la Région bruxelloise et son aire métropolitaine

En tant qu'élément de vision, **l'attractivité** vise la capacité de l'aire métropolitaine à se positionner stratégiquement face aux mutations permanentes que vivent les territoires, c'est-à-dire la capacité à créer des nouvelles activités tout en valorisant les ressources locales. L'attractivité est associée au « rayonnement » de l'aire métropolitaine aux différentes échelles (nationale, européenne et mondiale). Elle s'exprime en termes d'innovations (technologiques, scientifiques, sociales, culturelles), clés du développement économique et social, mais aussi en termes de

compétitivité (qualité des services et du cadre de vie, du logement et des équipements, des emplois, des relations sociales, etc.).

Il s'agit également de créer un système de gouvernance où les relations entre les villes s'inscrivent dans une logique de complémentarité et d'échange, où la multiculturalité, le multilinguisme, l'émancipation citoyenne et la qualité de vie sont des valeurs primordiales dans les réseaux internationaux.

Bien que constituant un élément de vision transversal, l'attractivité associée au rayonnement présente une dominante économique.

Elle est déclinée par les six ateliers au travers de nombreux éléments de vision thématiques³ :

- Essor démographique :
 - La densification de la ville assure une mixité des fonctions en maintenant et en développant une place importante pour les activités économiques au sein et en-dehors des espaces urbanisés tout en respectant un niveau satisfaisant d'habitabilité.

- Economie et emploi :
 - L'aire métropolitaine développe des pôles de spécialisation et des axes ou réseaux de pôles autour des domaines suivants : logistique (canal, Maline, Anvers), technologie (Bxl, LLN, Namur), high tech (Bxl, Leuven, Zaventem), enseignement/recherche/santé (Bxl, LLN, Leuven).
 - Les activités productives restent présentes dans l'aire métropolitaine afin de diversifier le tissu économique et l'emploi, de répondre et de développer une économie des « circuits courts ».
 - Les secteurs financiers et institutionnels restent forts.
 - L'accent est mis sur la R&D, l'économie de la connaissance, l'économie « verte », les technologies de l'information et de la communication (e-économie) et les activités culturelles et créatives (mode, design,...).
 - L'emploi est de qualité (emploi durable, indéterminé, bonnes conditions de travail, marché transitionnel où la flexibilité est choisie et non subie,...) et garantit un équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

- Environnement :
 - Le bâti tertiaire consomme peu d'énergie. Les coûts sont maîtrisés.
 - Un environnement de qualité (pollutions limitées, espaces verts...) permet d'attirer de nouvelles activités productives.

- Mobilité :
 - L'espace public et l'implantation des entreprises, équipements, services et autres activités économiques sont réorganisés de manière à maîtriser les besoins en flux de marchandises et à répondre à 70% de ses besoins par la voie d'eau, le train, le vélo ou le tram-cargo et au reste des besoins par des modes de transport peu encombrants, peu bruyants et peu polluants dans un cadre qui limite les nuisances et la congestion (itinéraire, horaires, etc.).

³ En ce qui concerne l'attractivité de l'aire métropolitaine à l'égard des individus, celle-ci est principalement garantie par l'habitabilité de l'aire métropolitaine déclinée ci-dessus dans les six thématiques. Ci-dessous, nous traitons surtout de l'attractivité à l'égard des organisations (entreprises, associations, organismes publics et para-publics...).

- L'accessibilité internationale est renforcée et bien articulée avec les réseaux intra-métropolitains. Le train et l'accès aux gares sont privilégiés. Les quartiers des gares deviennent des lieux urbains de qualité.
- Cohésion sociale :
 - L'aire métropolitaine s'organise autour d'une société solidaire qui place l'humain au centre de ses préoccupations, qui vise l'émancipation de chacun en favorisant son esprit critique. Elle tend vers l'équité sociale, notamment via la redistribution des richesses.
 - Sont promues les initiatives ambitieuses, l'entrepreneuriat, la production culturelle de dimension locale ou internationale et la participation citoyenne.
- International :
 - L'aire métropolitaine est une métropole internationale avec une dynamique propre. La multi-culturalité est un de ses atouts, avec son histoire et son patrimoine, son expérience de Capitale Européenne, son positionnement géographique, la diversité de sa population.
 - Les institutions européennes sont installées durablement à Bruxelles et intégrées au tissu urbain. Bruxelles met en valeur la présence d'organisations internationales autres que celles liées à l'Union européenne.
 - Les activités liées à l'économie de la connaissance, aux industries créatives et culturelles, à la recherche, à l'enseignement et à la formation sont les activités majeures de l'aire métropolitaine.
 - L'accueil d'événements internationaux (rencontres, congrès, foires, etc.) est une activité majeure dans l'aire métropolitaine.

2.1.2. Habitabilité

La pertinence de la ligne de force « habitabilité » en tant qu'objectif à poursuivre pour l'avenir de la Région n'a pas été remise en question par les participants. Ceux-ci ont plutôt été interrogés sur les implications de cet objectif pour le développement futur de la Région dans le cadre de l'essor démographique attendu.

La recherche d'un haut degré d'habitabilité dans une région en plein essor démographique implique en effet :

- de limiter l'impact de l'augmentation de la **densité** sur la qualité de vie. A cet égard, les participants proposent de travailler à l'optimisation de l'utilisation de l'espace, au renforcement de l'accessibilité et de la proximité des fonctions et à la répartition de l'essor démographique sur l'entièreté de l'aire métropolitaine.
- de maintenir, voire d'augmenter la quantité des **espaces verts**. Les participants évoquent le développement d'un maillage vert et bleu continu (échelle de proximité) qui épouserait la morphologie de la Région et serait constitué d'une grande variété d'espaces verdurisés (parcs, voiries, espaces publics, espaces privés, façades, toitures, etc.) dont une série d'espaces verts d'intérêt régional (échelle régionale).
- de gérer les besoins en **mobilité**. Bien que les modalités et l'ampleur de l'objectif fassent débat, un consensus existe quant à la nécessité de réduire drastiquement la place de la voiture en ville (jusqu'à 90%). Cette réduction passe par une amélioration considérable de l'offre alternative de transports

- (collectif ou non), une certaine relocalisation de l'économie et la maîtrise des besoins en mobilité.
- d'identifier les conditions de **coexistence entre les activités économiques et les fonctions liées à l'habitat**. A cet égard, un travail important semble devoir être réalisé pour définir des catégories d'activités qui tiennent compte de l'évolution des techniques et technologies en termes d'impact sur l'habitabilité, et qui peuvent utilement être utilisées pour la planification des zones. Cette planification doit être réalisée en référence à la compatibilité des activités avec l'habitat et à l'utilité des activités pour le développement de la Région. De l'avis des participants, la fonction économique est la fonction faible principale à protéger. Enfin, les participants identifient trois conditions qui doivent contribuer à la coexistence de l'économie et des fonctions liées à l'habitat :
 - le renforcement de l'enseignement et de la formation qui doivent notamment permettre de faire le lien entre les habitants et l'économie ;
 - une plus grande maîtrise du foncier qui permet de lutter contre la concurrence des fonctions et la spéculation ;
 - le développement d'outils prospectifs afin d'évaluer l'impact de la désindustrialisation et d'identifier les besoins et opportunités en matière d'activités économiques de manière à adapter la planification

En tant qu'élément de vision, l'habitabilité et la qualité de vie visent à rassembler toutes les conditions favorables à un développement urbain durable, à l'échelle des quartiers comme à l'échelle métropolitaine. Elle doit garantir une bonne qualité de vie pour les habitants en termes de bâti, d'équilibre entre les fonctions, d'accès au logement, de diversité des services et des équipements, d'emplois adaptés aux besoins des Bruxellois et d'espaces publics, le tout en tenant compte des besoins quantitatifs et qualitatifs des destinataires. Elle vise également la capacité d'intégrer les différences culturelles et sociales.

Bien que constituant un élément de vision transversal, l'habitabilité présente une dominante sociale.

Elle est déclinée par les six ateliers au travers de nombreux éléments de vision thématiques :

- Essor démographique :
 - La compacité du bâti permet de densifier l'aire métropolitaine tout en préservant les espaces verts et d'autres espaces publics ouverts en améliorant leur accessibilité et en optimisant leur utilisation.
 - Les logements sont accessibles (notamment financièrement), en qualité et quantité suffisante. 20% du parc de logement est à caractère social. Les logements sont divers et adaptables.
 - Les équipements collectifs et les services aux personnes existent en nombre suffisant et sont de bonne qualité. Ils se développent à l'échelle du quartier pour ce qui concerne les équipements et services de proximité et sont facilement accessibles pour ce qui concerne les équipements et services d'intérêt régional.
 - L'accès aux crèches (0 à 3 ans) est garanti pour 100% des parents qui le souhaitent. La garde des enfants avant et après l'école est assurée pour tous dans de bonnes conditions.

- Economie et emploi :
 - L'activité de l'économie endogène est soutenue. Elle est intégrée au tissu urbain et propose des commerces de proximité (50% de l'approvisionnement), l'artisanat et les services techniques ou technologiques nécessaires au fonctionnement et à l'entretien de la ville, des activités récréatives et des services aux entreprises et aux personnes. Elle fournit de l'emploi de qualité, qualifié ou non, pour les Bruxellois.
 - L'offre de formations initiales, continuées et de seconde chance est abondante et variée.
 - L'économie de la fonctionnalité (activité qui consiste à faire payer un service ou l'usage d'un bien plutôt que le bien lui-même) se développe. Elle génère de l'emploi non délocalisable et l'émergence de modes collectifs d'usage des biens et services qui renforcent les échanges sociaux.
 - Le bruit et les autres nuisances générées par l'activité économique sont réduits (max 50dBa). Le cas échéant, certaines activités incompatibles avec la fonction d'habitat mais que l'on souhaite maintenir en ville sont implantées dans des zones spécifiques.

- Environnement :
 - Dans les zones urbanisées, les espaces verts (27 m²/hab.) se déploient à deux échelles. D'un part, un maillage vert et bleu continu, ainsi que la verdurisation de nouvelles surfaces, offrent aux habitants des espaces naturels et récréatifs de proximité (espaces verts publics à moins de 400 mètres du domicile dans les quartiers denses). A cette échelle de quartier, les espaces verts privés jouent un rôle à préciser (jouissance « visuelle », accessibilité, biodiversité,...). D'autre part, les grands espaces verts régionaux sont préservés et facilement accessibles en transports en commun. Une certaine forme de biodiversité est réintroduite en ville en accord avec les fonctions urbaines. Les réseaux verts et bleus constituent des lieux d'échanges sociaux et des voies de communication secondaires. Ils s'accordent avec la géographie de l'aire métropolitaine.
 - Les bâtiments sont rénovés ou construits sur base des meilleures pratiques écologiques et énergétiques disponibles.
 - Les pollutions (air, eau, sols) sont réduites dans des objectifs de santé publique et de bien-être collectif.

- Mobilité :
 - L'espace public et l'implantation des équipements, services et autres activités sont réorganisés de manière à maîtriser les besoins de mobilité et à répondre à l'ensemble de ces besoins, pour les zones les plus densément urbanisées, par des moyens de transports collectifs (50%) ou actifs (40%), ou, minoritairement, par des modes de transport individuels peu encombrants et peu polluants (10%). De ce fait, l'espace public est largement libéré des véhicules individuels en circulation ou en stationnement. Le transfert modal concerne également les navetteurs, réduisant également les flux motorisés individuels à 10% en ce qui les concernent.
 - Les transports en communs répondent aux attentes quantitatives et qualitatives des usagers. Ils sont peu coûteux. L'efficacité du réseau est évaluée selon la norme « 5-5-5 ». (un moyen de transport en commun à moins de 5 min à pied de chaque habitation ; un temps d'attente maximum de 5 min ; un temps de parcours de 5 min à pied entre l'arrêt et

le point de destination et une attente maximale de 5 min en cas de correspondance).

- Cohésion sociale :
 - L'accès physique et financier à un logement adapté de qualité, ainsi qu'aux équipements, services, espaces publics, activités culturelles et de loisir, est garanti pour tous les habitants.
 - Les espaces publics sont des lieux de rencontres et d'échanges qui contribuent à la qualité du « vivre ensemble ».
 - La mixité socio-économique des quartiers est encouragée sans pour autant gommer leurs spécificités.
 - Les citoyens participent à la vie collective.

- International :
 - Les résidents « vivent » positivement la présence des institutions et des organisations internationales et vice-versa.
 - La vitalité démocratique, économique, culturelle et environnementale fait de Bruxelles une ville européenne exemplaire sur le plan du « vivre ensemble ». Les dimensions internationales de l'aire métropolitaine génèrent des retombées économiques au niveau local.

2.2.3. Résilience

Le débat de cet atelier n'a pas spécifiquement porté sur la pertinence de souhaiter une aire métropolitaine plus résiliente mais plutôt sur la manière de générer cette résilience et son impact sur les politiques sociales et environnementales. La capacité de résilience est fortement liée à la durabilité du développement souhaité par les participants.

Pour les participants, la capacité de résilience de la Région est à chercher non dans la réduction de ses interconnexions ou interdépendances avec l'extérieur – ce qui reviendrait à prôner une plus grande autonomie de la Région – mais plutôt dans une **meilleure gestion de ces interconnexions ou interdépendances**. L'aire métropolitaine est elle-même un réseau. Elle est en outre connectée au reste du monde. Toutes ces interconnexions ou interdépendance doivent être gérées :

- par une autorité publique qui joue un rôle central et doit garantir la cohérence des politiques transversales ;
- avec efficacité et souplesse au niveau institutionnel ;
- dans une logique de coopération et de complémentarité ;
- en tirant profit de la diversité des interconnexions qui contribue à la résilience du système ;
- de manière à bénéficier à l'aire métropolitaine, notamment pour ce qui concerne les liens avec l'UE et les autres Régions ou villes du pays.

En outre, si l'autonomie n'a pas été retenue comme une ligne de force à développer, les participants précisent que :

- **certaines dépendances peuvent être réduites** en misant sur les capacités d'action locales (par exemple via la réduction de la consommation d'énergie, la maîtrise des besoins de mobilité, le développement des filières commerciales locales, etc).
- l'**autonomie politique** de la Région bruxelloise doit être renforcée, notamment pour permettre une meilleure gestion des interdépendances.

La recherche d'une capacité de résilience accrue doit mener à adapter les infrastructures urbaines aux perspectives environnementales, notamment le changement climatique et la raréfaction des carburants fossiles dans le cadre d'une évolution des mentalités et d'une nouvelle forme de gouvernance.

La résilience du système devrait également se manifester dans une capacité à maintenir une solidarité forte et un projet ambitieux de répartition sociale. Cela passe notamment par :

- une augmentation de l'accès à la formation et à l'emploi via notamment un renforcement accru de la synergie entre ces deux secteurs
- la cohérence des politiques menées dans le réseau métropolitain
- le développement de réseaux alternatifs d'échanges qui misent sur le fait de générer des bénéfices pour chacun des acteurs (échanges de services par exemple).

En tant qu'élément de vision, la résilience du système est intimement liée à **la durabilité** de celui-ci et vise sa capacité à absorber les chocs et à se remettre d'une perturbation, non pas en résistant aux changements ni en revenant au même état qu'avant la perturbation, mais bien en intégrant des transformations, en évoluant. La résilience peut concerner des perturbations d'ordre environnemental, mais également social ou économique. A beaucoup d'égards, les participants associent résilience et interdépendance ou interconnexion dans la mesure où les liens d'interdépendance (particulièrement développés dans un contexte de ville à forte densité et diversité) favorisent la capacité de résilience de cette ville.

Bien que constituant un élément de vision transversal, la résilience présente une dominante environnementale.

Elle est déclinée par les six ateliers au travers de nombreux éléments de vision thématiques :

- Essor démographique :
 - Le bâti est rénové (au moins 50%) et peu consommateur d'énergie (- 70% pour le logement rénové, et respect des standards les plus élevés du moment - au moins 0 énergie - pour les bâtiments neufs).
 - L'aire métropolitaine s'organise en un réseau de centres multifonctionnels inter-connectés (polycentrisme).
- Economie et emploi :
 - L'économie se développe dans une logique de complémentarité et de réseaux.
 - L'économie est durable et performante (« eco-efficiency » - produire plus de biens et services en utilisant moins de ressources et rejetant moins de déchets). Les critères de durabilité concernent 100% des activités économiques.
 - Les flux de matières et d'énergies sont gérés dans une logique d'économie circulaire (zéro rejet), notamment concernant la gestion des déchets et des pollutions.
 - L'économie de la fonctionnalité se développe, ainsi que les secteurs du recyclage et de la réparation.
-
-

- Environnement :
 - Les habitants sont conscients de l'impact qu'ils ont sur la nature et sur les ressources. Ils réduisent leur empreinte écologique à 1,2 ha/hab. Ils consomment de manière privilégiée des produits et de l'énergie renouvelable issus du territoire bruxellois, d'installations bruxelloises situées hors de la Région (éolienne « bruxelloises en mer du Nord) ou des territoires environnants (en fonction du produit : périphérie bruxelloise, Belgique, Europe).
 - L'environnement (la gestion des ressources, des pollutions et du milieu) est régulé de manière globale, dans l'idée d'un métabolisme urbain adapté à une ville éco-responsable.
 - Les énergies renouvelables sont considérablement développées. Elles fournissent 100% de la consommation d'électricité. La production d'énergie est décentralisée (production via un réseau d'installations décentralisées, voire individuelles).
 - Les sources d'énergie sont diversifiées.
 - L'espace public est désimperméabilisé ou déminéralisé (- 50 à 70%).
 - L'eau est gérée tout au long de son cycle de manière à en assurer la disponibilité, la consommation rationnelle et la qualité tant pour le consommateur que pour le milieu de rejet éventuel.
 - Les biens communs – l'eau notamment – sont gérés par l'autorité publique.

- Mobilité :
 - L'aire métropolitaine est organisée de manière à limiter les besoins de mobilité de tous les acteurs.

- Cohésion sociale :
 - La solidarité est un des piliers de la société métropolitaine et un outil de lutte contre la pauvreté.
 - Tout individu est acteur de l'aire métropolitaine. La société vise l'émancipation de chacun en favorisant son esprit critique. Elle tend à mettre tous les individus en capacité d'agir, de créer et de participer à la vie et au développement de l'aire métropolitaine.

- International :
 - La dimension internationale est un acquis et un moteur de Bruxelles.
 - La dimension internationale se décline de différentes manières en termes d'institutions et de fonctions (Union européenne, institutions, tourisme, culture, etc.) et de résidents.

2.2.4. Diversité

La **diversité prônée** par les participants implique de respecter et de mettre en valeur les différences, en particulier, mais pas uniquement, les différences sociales, culturelles et linguistiques. Elle **ne s'assimile pas à la mixité** qui, pour les participants, ne peut pas être décrétée artificiellement et n'est pas forcément à promouvoir en toutes circonstances.

Au niveau résidentiel en particulier, la mixité n'est pas une fin en soi. Par contre, on devrait rendre possible l'**accès pour tous** à tous les quartiers. On devrait également garantir pour tous l'accès à des équipements collectifs et à des écoles de qualité égale en considérant que ce sont des lieux de rencontres et d'échanges qui

favorisent la mixité. Ces objectifs impliquent une fois de plus d'accroître la maîtrise du public sur le foncier.

La **diversité de langues et de culture** est considérée comme un atout pour autant que, au-delà du respect des différences, elle s'accompagne du partage d'une langue et d'un socle de valeurs communes. Cet « atout » est difficile à décrire mais la diversité culturelle et linguistique semble pouvoir contribuer à :

- réduire le repli sur soi, la communautarisation et les risques de ghetto ;
- créer de la richesse culturelle et économique ;
- accroître les solidarités ;
- promouvoir l'ouverture, la paix sociale, l'éducation et le progrès
- renforcer la résilience des systèmes (sociaux notamment)

Enfin, pour que la diversité s'intègre au fonctionnement de la société bruxelloise étendue à l'aire métropolitaine, il conviendrait notamment de rencontrer les conditions suivantes :

- donner à l'enseignement les moyens de jouer son rôle dans l'intégration de cette diversité ;
- renforcer les solidarités entre la Région bruxelloise et les autres entités fédérées, entre les communes, et entre la Région bruxelloise et les institutions internationales.

En tant qu'élément de vision, le modèle de **diversité** (culturelle, socio-économique, etc.) souhaité par les participants vise à éviter tant le repli sur soi que l'homogénéisation. Il est fondé sur des valeurs d'accueil, d'équité sociale et de respect des valeurs de chacun. Dans la perception des participants, la diversité et la mixité ne sont pas décrétées mais encouragées par l'accessibilité à des lieux d'échanges et des espaces publics ouverts à tous mais aussi par une égalité des chances en matière d'emploi, d'enseignement, d'accès aux services et biens d'intérêt général (culture, logement, formation, énergie...).

La recherche et la valorisation de la diversité se retrouvent dans de nombreux éléments de vision thématiques :

- Essor démographique :
 - A l'échelle du quartier, la diversité de la population est respectée. La mixité qui ne peut être imposée, est encouragée par les pouvoirs publics afin d'éviter des phénomènes de « ghettoïsation ».
 - Une égalité d'accès et de qualité des espaces publics et des écoles sur l'ensemble du territoire bruxellois permet une certaine mixité sociale et favorisent les échanges entre groupes sociaux et culturels.
- Economie et emploi :
 - Les discriminations à l'embauche sont supprimées.
 - Le travail, quel que soit le statut sous lequel il est réalisé (bénévolat, temps partiel,...) est reconnu ; le travail au noir est réintégré dans la mesure du possible dans le circuit économique au travers de mesures volontaristes.
 - Les inégalités entre travailleurs, notamment celles liées à la nationalité ou au statut, sont réduites.
 - L'économie crée de l'emploi pour les personnes peu qualifiées.
 - 100% des jeunes terminent leur cursus scolaire dans le cadre d'un enseignement performant et de qualité.

- L'enseignement secondaire ou d'autres formes d'apprentissage permettent l'acquisition de compétences adaptées au marché du travail et certifiées.
- Le multilinguisme est généralisé.
- Environnement :
 - Toutes les mesures environnementales sont évaluées sous l'angle de leurs impacts sociaux. Le cas échéant, des mesures d'accompagnement adéquates sont adoptées.
- Mobilité :
 - Les transports en commun répondent aux attentes diverses des utilisateurs, y compris l'accessibilité aux espaces verts et équipements récréatifs en soirée et le weekend, sur base des besoins spécifiques de ces utilisateurs.
- Cohésion sociale :
 - L'enseignement est un vecteur de cohésion sociale. Il permet l'acquisition d'un socle commun de compétences, notamment linguistiques. Il facilite le partage de valeurs communes. Il développe les capacités critiques et de compréhension nécessaires à la citoyenneté.
 - Les productions culturelles sont à l'image de la diversité sociale et culturelle bruxelloise.
 - Toutes les diversités sont reconnues et valorisées et des règles sont présentes pour garantir l'harmonie du « vivre ensemble ».
- International :
 - Les spécificités de l'aire métropolitaine en matière de diversité, de multilinguisme et d'ouverture culturelle sont partagées et échangées avec le reste du monde.
 - La composition diversifiée de Bruxelles est reconnue et les pouvoirs publics se donnent les moyens pour la vivre harmonieusement. Les différences sont mises en avant, et on en encourage l'interaction.

3. Pour contribuer à l'élaboration d'un plan opérationnel

3.1. Ateliers « Forces-vives »

Il est à noter que cette partie de la production des participants n'a pas toujours fait l'objet de consensus ; il s'agit plus d'une boîte à outil ou encore d'une liste d'enjeux, axes stratégiques et actions dont la Région bruxelloise peut s'inspirer pour son développement durable.

Ces enjeux ont été précisés puis déclinés en une série d'objectifs, d'axes et de sous-axes stratégiques par les forces-vives, lors de la seconde phase des ateliers prospectifs.

Les enjeux, objectifs stratégiques et propositions d'axes sont présentés ci-dessous par thématique : chaque enjeu est suivi des objectifs et des axes stratégiques lui correspondant.

3.1.1. Essor démographique

Les objectifs et les axes stratégiques

Les enjeux

Densification et optimisation de l'espace

L'optimisation de l'utilisation de l'espace permet de densifier l'aire métropolitaine tout en préservant les espaces publics, en améliorant leur accessibilité et en optimisant leur utilisation.

Objectifs

Optimiser l'occupation du sol: agencer de manière optimale les différentes fonctions (logement, activités éco, espace public, etc.) sur tout le territoire

- Promouvoir la ville des distances courtes : équilibre des fonctions à l'échelle du quartier
- Utiliser les espaces existants (versus bâti inoccupé)

De manière quantitative :

1) Augmenter la densité

- Définir les modalités de la densification

De manière qualitative :

1) Préserver et diversifier les espaces verts

- Préserver et diversifier les espaces verts privés visuellement accessibles (toits, intérieurs d'ilots, rues, etc.)
- Préserver et diversifier les espaces verts publics physiquement accessibles
- Développer le maillage vert et bleu

2) Augmenter la qualité et optimiser l'utilisation des espaces publics et verts

- Assurer la convivialité dans les espaces publics
- Assurer l'entretien, la propreté, l'éclairage, le confort et la sécurité des espaces publics

Production de logements

Les logements sont accessibles à tous (notamment financièrement) en quantité et qualité suffisantes.

Objectifs

Augmenter la quantité de logements à caractère social: minimum 20% du parc (consensus fort) en évitant la concentration

- Définir le "logement à caractère social": déterminer si ce type de logement découle du montant du loyer ou du revenu de l'occupant (le logement à caractère social concerne-t-il le logement acquisitif également ou uniquement le logement locatif?)
- Augmenter la maîtrise foncière publique sur le long terme
- Augmenter l'opérationnalité des opérateurs publics "traditionnels" (consensus fort)
- Faire contribuer le privé dans la production de logements à caractère social
- Se concerter/négocier avec la périphérie (hors RBC) en vue d'une répartition équilibrée des logements à caractères sociaux entre la RBC et le reste de l'aire métropolitaine

Garantir l'accessibilité financière du logement sur le marché privé

- Augmenter le rôle et les moyens attribués aux AIS
- Agir sur les loyers
- Agir sur les revenus
- Agir sur les aides publiques à l'acquisition (SDRB, Fonds du logement)

Augmenter la quantité de logements

- Utiliser les espaces disponibles
- Lever les obstacles à la création (encadrée) de nouvelles unités de logements dans les logements existants (quand départ des enfants par exemple)
- Lier la production de bureaux à la production de logements

Augmenter la qualité des logements

- Amener les logements du parc privé à un niveau minimum de confort, d'isolation et de performance énergétique

Diversifier l'offre de logement et augmenter leur adaptabilité

- Favoriser les formes alternatives de logements: logement kangourou, habitat groupé ou communautaire, cohabitation, colocation
- Favoriser les formes alternatives d'accès au logement (ex: emphytéose)

Production d'équipements collectifs et de services

Les équipements collectifs et les services aux personnes existent en nombre suffisant, sont de bonne qualité et accessibles à tous. Ils se développent à l'échelle du quartier en ce qui concerne les équipements et service de proximité et sont facilement accessibles pour ce qui concerne les équipements et services d'intérêt régional.

Objectifs :

1) Offrir des équipements collectifs et services aux personnes en nombre et en qualité satisfaisante.

2) Offrir des équipements collectifs et services aux personnes de proximité dans chaque quartier (crèche, écoles fondamentales, services sociaux, de santé, sport, culture, aires de jeux, socioculturel de proximité et police)

- Planifier l'implantation des équipements collectifs et des services pour créer un maillage (distance variable en fonction de l'équipement) et assurer une bonne accessibilité

- Produire des équipements: créer les équipements manquant en fonction des besoins et des priorités
- Assurer une accessibilité, notamment financière, pour tous sans logique de rentabilité
- Gérer les équipements: assurer la cohérence entre la production et la gestion des équipements

Mixité fonctionnelle et habitabilité

La densification de la ville assure une mixité des fonctions en maintenant et en développant une place importante pour les activités économiques au sein et en-dehors des espaces urbanisés tout en garantissant un haut niveau d'habitabilité et de qualité de vie, notamment par le respect des critères environnementaux.

Objectifs :

Redéfinir les termes utilisés dans le cadre du PRDD et du PRAS sur base des critères de compatibilité avec l'habitat et d'utilité pour la ville

- Distinguer l'activité productive et le tertiaire lourd (transport, logistique) du tertiaire classique
- Définir les activités "utiles à la ville" et les critères pour objectiver cette définition > déclinaison en outils opérationnels partagés par les acteurs économiques

Dans les zones de mixité, garantir un niveau satisfaisant d'habitabilité à proximité des activités économiques

- Travailler sur les outils existants : permis d'environnement et permis d'urbanisme

Garantir la mixité des fonctions - notamment la présence d'activités économiques - dans les zones résidentielles, dans les zones mixtes et de forte mixité

- Favoriser la mixité des fonctions
- Conserver ou ramener, dans des zones de mixité, les activités économiques qui sont compatibles avec l'habitat et dont la ville a besoin ou qui sont génératrices d'emplois et/ou de richesses

Planter ou conserver dans des zones spécifiques les activités incompatibles avec l'habitat (activités productives ou autres) mais que l'on souhaite maintenir en ville (dont la ville a réellement besoin pour son fonctionnement, l'emploi de ses habitants ou son économie)

- Déterminer les activités de production
- Accroître la maîtrise du foncier
- Maintenir le principe du zonage (vs mixité) / Recréer des espaces urbains réservés aux fonctions économiques pour limiter l'impact des nuisances et accepter que les activités économiques génèrent de telles nuisances
- Protéger les activités indispensables au bon fonctionnement de la ville (ex: centrale à béton, boulangerie industrielle, etc.) via des localisations dédiées (exclusion du logement) et adaptées fonctionnellement
- Faciliter l'accès en transport en commun notamment aux ZIU et ZAPT pour faciliter l'embauche de bruxellois

Energie et rénovation énergétique

La consommation et la production d'énergie polluante (notamment au niveau des émissions de CO2) est réduite au minimum.

Objectif :

Réduire drastiquement la consommation et la production énergétique polluante : -20% pour la consommation ; -20% d'émission de CO2 (sachant que la déclaration gouvernementale prévoit -30% de CO2 en 2025) ; +20% d'énergie renouvelable (pas forcément produite en RBC)

- Rénover et construire les bâtiments sur base des meilleures pratiques énergétiques disponibles (thème commun Essor démographique/Environnement)

Diversité et mixité sociale

A l'échelle du quartier, la diversité de la population est respectée. La mixité socio-économique est encouragée par les pouvoirs publics afin d'éviter les phénomènes de ghettoïsation sans pour autant gommer la spécificité de certains quartiers. Une égalité d'accès et de qualité des espaces publics et des écoles sur l'ensemble du territoire bruxellois permet une certaine mixité sociale et favorise les échanges entre les groupes sociaux et culturels.

Objectifs :

Encourager la mixité socioculturelle à l'échelle de tous les quartiers

- Diminuer la ségrégation socio-spatiale engendrée par la structure (concentration) des logements sociaux.
- Préserver la spécificité fonctionnelles de certains quartiers bruxellois (ex: quartier de transit) mais en assurant de bonnes conditions de vie
- Respecter les spécificités sociales et culturelles des quartiers en intégrant les habitants à la réflexion sur la mixité de leur quartier
- Intégrer la formation à l'emploi pour les habitants dans les politiques visant à encourager la mixité Adapter les dispositifs de rénovation des quartiers
- Garantir le respect des diversités et l'harmonie du "vivre ensemble"

Garantir pour tous l'égalité d'accès à des espaces publics de qualité vus comme des lieux de rencontre et d'échange qui contribuent à la qualité du "vivre ensemble"

- Travailler sur l'offre de lieux de rencontre / de socialisation en misant sur des projets multiculturels
- Favoriser la création d'activités économiques de proximité qui favorisent les échanges
- Travailler avec différents porteurs de projets, notamment culturels
- Garantir pour tous l'égalité d'accès aux écoles et aux lieux de formation vus comme des lieux de rencontre et de mixité

Les actions à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux majeurs

A partir du travail mené sur les axes stratégiques, il s'est avéré que beaucoup de ces derniers relèvent de plusieurs thématiques. Concernant les actions, il a été choisi de se focaliser sur des enjeux majeurs (et les axes y afférant) qui relèvent principalement de l'essor démographique⁴.

Au cours des ateliers actions les forces vives ont réfléchi à partir de 4 enjeux majeurs.

Enjeu n°1 : densification et optimisation de l'espace

Il s'agit d'atteindre une densité de toutes les fonctions (nécessite d'avoir un outil de mesure de densité totale) à l'échelle de la Région et une densification qualitative (1^{ère} couronne : stabiliser et augmenter la qualité en matière de logement / 2^{ème} couronne : augmenter en trouvant de nouvelles zones à densifier).

Les actions proposées sont les suivantes :

- Réaliser une carte des densités actuelles et futures (en cours dans le cadre du PRAS démographique). Les critères suivants pourraient être utilisés pour l'analyse :
 - o proximité d'un espace vert (max. 200 à 300 m) ;
 - o tenir compte des centralités secondaires (bien accessibles (RER) et bien desservis) ;
 - o garder des espaces disponibles pour les défis futurs ;
 - o repérer où il est nécessaire de dédensifier pour maintenir l'habitabilité ;
 - o analyser les variations des densités jusqu'au niveau des îlots ;
 - o décliner plus localement le RRU : à l'échelle du quartier, de l'îlot, en fonction de la carte de densification ;
 - o tirer les enseignements en termes d'opérationnalité des Contrats de quartiers ;
 - o faire le lien entre la densification et l'accessibilité financière ;
 - o faire le lien entre la demande (type de logements et coût) et l'offre afin de ne pas offrir du logement privé en nombre si ce n'est pas accessible financièrement : 20% de logements à finalité sociale dans toutes les nouvelles constructions de logement.

- Définir une stratégie pour les espaces publics (cf. étude en cours « Micro-Macro », étude de définition d'un Plan général d'amélioration des espaces publics bruxellois, réalisé par Taktik). Où implanter des espaces publics et de quelle qualité afin de trouver un équilibre entre les vides et les pleins ? :
 - o idée de créer un poste "espace public";
 - o optimiser le bâti existant et les espaces ouverts : partager ces espaces entre les différentes fonctions (utilisation des toitures) ;
 - o utilisation temporaire des dents creuses (réflexion en cours au sein de Bruxelles Environnement).

⁴ Ainsi, les enjeux de « rénovation énergétique » et de « diversité et mixité sociale » et les axes qui en découlent n'ont pas été travaillés par les participants car ils étaient déjà traités prioritairement dans les ateliers « Cohésion sociale » et « Environnement ».

- Forcer l'utilisation de terrains/de bâtiments de manière efficace (logement au-dessus des commerces, immeubles vides, ...) en répondant aux défis de la Région (logement, emploi, ...) et définir une méthodologie :
 - o utiliser davantage les outils existants : droit de préemption, expropriation, taxe sur les immeubles vides, ... ;
 - o développer un outil de réquisition : obligation de mettre les terrains/bâtiments à disposition ;
 - o développer des incitants fiscaux (pas l'unanimité là-dessus) ;
 - o accompagner les acteurs (propriétaires) dans leurs démarches afin de mieux densifier les espaces.

- Assurer la maîtrise régionale de la programmation :
 - o s'assurer d'une maîtrise foncière publique à long terme : achat de terrains lorsque c'est possible et éviter de vendre le foncier dont on a la maîtrise ;
 - o obtenir des opérateurs fédéraux (Sncb et Régie des bâtiments) un « droit de préemption » avec la Région : soit vente de terrains à la Région à des prix accessibles / soit la Région donne les grandes orientations programmatiques avant la vente ;
 - o être plus proactif par rapport aux sites potentiellement mis en vente : veille sur les sites à enjeux / cadenciser la programmation avant la mise en vente (mettre des conditions sur les types de logement et les aspects environnementaux) / exiger du vendeur d'insérer des clauses de vente qui garantissent la réalisation d'un projet ;
 - o donner un rôle plus important à la SAF (société d'acquisition foncière) ;
 - o créer ou trouver un opérateur central régional du foncier qui assure la coordination des acteurs publics régionaux afin de répondre aux grands défis de la Région.
 - o créer ou trouver un aménageur public sur les grandes zones (ex en France : aménagement et mise en vente des lots par la suite) ;
 - o élargir l'emphytéose au logement (nécessite un budget initial) ;
 - o ouvrir les débats de programmation au public en amont des projets et au niveau de l'enquête publique.

- Mettre en place des mesures pour éviter la spéculation liée à la densification :
 - o rendre effectif et utilisable le droit de préemption : aller vers le modèle français (changement possible de la règle du marché) afin de pouvoir diminuer le prix pour acheter à sa vraie valeur le bien et non à sa valeur spéculative ;
 - o créer un fonds de réserve de la Région pour l'achat de parcelles stratégiques ;
 - o taxer les plus-values au-delà de 5 ans (mais compétence fédérale) ;
 - o mettre en œuvre un loyer de référence pour stabiliser les prix à l'achat des logements.
 - o Plan schaden/baten (coût/efficacité) : lors d'un changement d'affectation ou de gabarit qui augmente la valeur du bien, analyser l'avantage financier pour le propriétaire de densifier; cette plus-value devrait aussi bénéficier au public par des mesures du type des charges d'urbanisme.

- Partage de la plus-value : comment redistribuer ?

- charge d'urbanisme sur les petits projets
- plafond légal de densité si dépassement = taxation (à inscrire dans le RRU)

Enjeu n°2 : production de logements et accessibilité financière

Il s'agit d'accroître la quantité de logements, dont le logement social et de le rendre accessible à tous

Les actions proposées en matière de production de logement sont les suivantes :

- Atteindre minimum 20% de logements à finalité sociale par commune (accord de Gouvernement). Faut-il mettre en place des quotas de revenus pour s'assurer que les moins favorisés soient prioritaires ?
- Augmenter la maîtrise foncière publique directe (propriétaire du sol, du logement) et indirecte (quota logement à finalité sociale : 20% dans projets privés, vente sous conditions).
- Augmenter la production de logement social :
 - alléger les procédures d'attribution de marché (procédure trop longue), alléger les procédures de contrôle et de vérification ;
 - renforcer le pouvoir de tutelle (pas assez ferme) de la SLRB vis à vis des SISP (Sociétés Immobilières de Service Public) ;
 - rationaliser et diminuer de moitié le nombre de SISP, y compris la mutualisation des moyens entre les différentes SISP [décision cautionnée ce mois de septembre dans le cadre des négociations fédérales];
 - agir sur les logements sous utilisés.
- Lutter contre les immeubles inoccupés : le service d'inspection régional du logement [AATL] doit accroître ses compétences en matière de droit de gestion publique, d'actions en cessation.
- Améliorer la qualité des logements : compléter le RRU avec des critères environnementaux (impermeabilisation, gestion de l'eau, des déchets, du bruit).
- Inciter les promoteurs privés à construire de grands logements pour les familles nombreuses.
- Augmenter le rôle des communes en matière de logement et développer une politique communale sociale du patrimoine immobilier. Mener une nouvelle réflexion sur l'attribution et la socialisation des parcs immobiliers communaux.
- Mener une réflexion globale en faveur d'une simplification administrative des permis d'urbanisme en matière de logement.
- Intégrer des charges d'urbanisme lors de la production de logement libre.

Les actions proposées en matière d'accessibilité financière sont les suivantes :

- Créer un véritable observatoire du logement afin d'avoir une bonne connaissance de la situation réelle (carences terribles en terme d'information structurelle relative au stock de logement en RBC et pour l'ensemble de la Belgique).
 - o produire un cadastre des logements ;
 - o identifier les logements vides à Bruxelles (via croisement systématique entre le cadastre des logements et les baux enregistrés) ;
 - o observer la qualité environnementale des logements (le certificat énergétique est également une source de renseignement sur la qualité du logement. Le coût des loyers sera influencé par ce certificat) ;
 - o observer l'évolution des loyers en prenant en compte le coût global des logements : loyer + charge + entretien + énergie, ...;
 - o analyser les besoins en termes de logements : besoins fonctionnels (composition de la famille, ...), montants supportables (part du loyer).
- Taxation des loyers réels après déduction des investissements (travaux, entretien) en prônant une neutralité fiscale si respect d'un loyer de référence.
- Assurer la pertinence de l'utilisation d'un loyer de référence dans le temps et l'indexer (de quelle manière doit-il être calculé ?).
- Revoir le revenu cadastral afin de rééquilibrer les taxes
- Allocation loyer sur base du loyer de référence (mesure temporaire liée à la construction de logements publics ou mesure à mettre en œuvre également sur le long terme ? Cela dépend notamment de l'intérêt économique).
- Amendes administratives sur les logements inoccupés
 - o au niveau régional (non plus au niveau communal) ;
 - o étendues aux bureaux quand ils sont reconvertis.
- Encourager la taxation de la plus-value à la revente au-delà des 5 ans :
 - o adaptée en fonction de l'inflation.

Enjeu n° 3 : équipements collectifs et services urbains

Il s'agit de faire des équipements les leviers d'une structure urbaine polycentrique.

Les actions proposées sont les suivantes :

- Réaliser un cadastre territorial des acteurs et des programmations.
- Fixer le pilote des acteurs (coordination).
- Définir des critères et des priorités en matière d'intervention sur les équipements et d'une stratégie de localisation au bénéfice des habitants sur base de :
 - o politique volontariste en matière d'équipement qui doit devenir une fonction majeure (stopper le mitage des zones d'équipements du PRAS pour d'autres fonctions) ;
 - o optimisation des équipements existants ;

- prise en compte des services de proximité non construits, mobiles et faire le lien avec la politique de l'emploi ;
 - penser au fonctionnement lors de la création d'un équipement ;
 - complémentarité dans la production d'équipements avec les autres projets urbains, en s'assurant de l'accessibilité et qui répond aux réels besoins des habitants : transports en commun performants et modes doux / accessibilité pour tous (fréquentation sans surcoût des équipements d'une commune à l'autre) / polyvalence des équipements / équipements intergénérationnels / combinaison de la production d'équipements avec le logement (les nouveaux logements doivent garantir le développement d'équipements) ;
 - plus d'inventivité dans la production architecturale et urbanistique d'équipements (propre identité de l'équipement) et penser à sa conversion future ;
 - Développement proactif d'une collaboration public-privé dans la création d'équipements (win-win).
- Localiser les équipements dans les nouvelles zones de développement de la ville (trop souvent localisés dans des zones déjà en développement). Leur localisation doit permettre une dynamique dans des zones plus défavorisées.
 - Envisager de confier la gestion d'équipements de quartier au privé.

Enjeu n° 4 : mixité des fonctions

Il s'agit de conserver une certaine part de l'activité économique dans les zones résidentielles.

Les actions proposées sont les suivantes :

- Assurer la convertibilité des fonctions via les permis d'urbanisme : imposer des conditions techniques de construction/rénovation qui permettent une reconversion vers une utilisation économique (hauteur sous plafond par exemple)
- S'assurer que la mobilité soit un facteur permettant la mixité des fonctions, en répondant aux besoins des activités économiques (marchandises, logistique, ...).
- Offrir des disponibilités foncières aux centres d'entreprises qui garantissent la mixité (synergies, coaching, services, ...).
- Renforcer Atrium.
- Accompagner les starters : améliorer l'accès et la connaissance en matière d'accompagnement des petits acteurs économiques. Agir sur le turn-over.
- Créer des « pôles de quartiers » : accessibles du point de vue des piétons avec des espaces dédiés aux professions libérales, des commerces, ... permettant de créer une dynamique dans les quartiers.
- Rapprocher les bureaux des quartiers résidentiels.

- Créer un observatoire de la mixité fonctionnelle : centraliser l'information au sens large (répartition des écoles, commerces, ...) et faire le lien avec l'observatoire du logement.
- Réduire la monofonctionnalité : imposer de l'activité économique au rez-de-chaussée des bureaux / créer du logement dans les quartiers de bureaux / promouvoir la diversité des commerces et pouvoir répondre aux besoins des habitants).
- Evaluer la compatibilité des fonctions sur base tant d'une grille de critères objectifs en termes d'habitabilité que des commissions de concertation (appréciation au cas par cas de l'habitabilité).

3.1.2. Economie

Les objectifs et les axes stratégiques

Les enjeux

Echelles et secteurs de l'économie

L'économie s'organise selon 3 échelles qui regroupent différents secteurs moteurs de l'économie et sont porteurs d'emplois. La mixité/diversité de l'économie favorise sa capacité de résilience.

Objectifs :

A l'échelle métropolitaine et internationale : les secteurs moteurs de l'économie sont la fonction publique européenne, le secteur financier et le secteur institutionnel

- Développer les facteurs d'attractivité de la ville au niveau international: ranking, qualité de vie, compétences, main d'œuvre
- Développer l'attractivité de la ville à l'égard de la fonction publique internationale
- Développer la collaboration entre les régions pour maintenir et développer les secteurs de la logistique, du commerce de gros et du commerce de détail et gérer les concurrences. Si la collaboration n'est pas possible, garantir le maintien de ces secteurs pour assurer le bon fonctionnement de la Région
- Développer, avec le reste de l'aire métropolitaine, des pôles de spécialisation et des axes ou réseaux de pôles autour des domaines suivants: logistique (canal, Maline, Anvers), technologie (Bxl, LLN, Namur), high tech (Bxl Leuven, Zaventem), enseignement/recherche/santé (Bxl, LLN, Leuven)
- Améliorer le rayonnement culturel et événementiel international de la ville notamment à Tour & Taxi et au Heysel (compatibles avec l'organisation de congrès)

A l'échelle de la ville : les secteurs liés au fonctionnement de la ville (la construction, l'alimentaire, le commerce, l'artisanat, les services techniques, le recyclage et la réparation, l'horeca, les technologies de l'information et de la communication, le secteur public, la santé) de même que le tourisme, les activités culturelles et créatives (la mode et le design, ...), l'économie "verte", participent au développement économique et à la création d'emplois de qualité, qualifiés ou non, pour les Bruxellois

- Rationaliser le travail des acteurs impliqués dans le développement économique: économie (SDRB, ABE, SRIB, Fonds de Garantie, Bruxelles Export, Port de Bruxelles, BITC, IBGE, AATL, IRSIB, ATRIUM) emploi (Missions locales, guichets d'économie sociale, Centres d'entreprises, ACTIRIS), foncier (SLRB, SISP, Communes, CPAS, SDRB, Régie foncière)
- Avoir une politique de soutien aux secteurs créateurs de richesses et d'innovation
- Gérer les conflits entre les différentes échelles (ex. : quartiers commerçants et shopping-centers)
- Soutenir et accompagner l'entrepreneuriat

- Développer l'économie de la fonctionnalité (génératrice d'emplois non délocalisables et favorisant les modes collectifs d'usage des biens et services)

A l'échelle des quartiers : les secteurs liés aux besoins des personnes, à savoir les services collectifs d'aides aux personnes et les commerces de proximité (qui pourraient fournir 50% de l'approvisionnement des ménages) offrent des emplois "de proximité", qualifiés ou non, pour les Bruxellois

- Accompagner les projets économiques à l'échelle des quartiers (accès à la profession, respect des contraintes fiscales et sociales, stratégie, etc)
- Améliorer les politiques en matière de commerce

Augmenter la proportion de Bruxellois recrutés dans les entreprises

- Dialoguer avec les entreprises, notamment les grandes, pour favoriser le recrutement de Bruxellois
- Au niveau macro, travailler sur les secteurs de l'horeca, des commerces et des services aux personnes
- Au niveau des PME et TPE, veiller répondre à leur demande de travailleurs

Densité, mixité fonctionnelle et durabilité

La densification de la ville assure une mixité des fonctions en maintenant et en développant une place importante pour les activités économiques au sein et en-dehors des espaces urbanisés tout en garantissant un haut niveau d'habitabilité et de qualité de vie, notamment par le respect des critères environnementaux)

Objectifs :

Redéfinir les termes utilisés dans le cadre du PRDD et du PRAS sur base des critères de compatibilité avec l'habitat et d'utilité pour la ville

- Distinguer l'activité productive et le tertiaire lourd (transport, logistique) du tertiaire classique
- Définir les activités "utiles à la ville" et les critères pour objectiver cette définition > déclinaison en outils opérationnels partagés par les acteurs économiques

Dans les zones de mixité, garantir un niveau satisfaisant d'habitabilité à proximité des activités économiques

- Travailler sur les outils existants : permis d'environnement et permis d'urbanisme

Garantir la mixité des fonctions - notamment la présence d'activités économiques - dans les zones résidentielles, dans les zones mixtes et de forte mixité

- Favoriser la mixité des fonctions; conserver ou ramener, dans des zones de mixité, les activités économiques qui sont compatibles avec l'habitat et dont la ville a besoin ou qui sont génératrices d'emplois et/ou de richesses
- Conserver ou ramener, dans des zones de mixité, les activités économiques qui sont compatibles avec l'habitat et dont la ville a besoin ou qui sont génératrices d'emplois et/ou de richesses

Planter ou conserver dans des zones spécifiques les activités incompatibles avec l'habitat (activités productives ou autres) mais que l'on souhaite maintenir en ville (dont la ville a réellement besoin pour son fonctionnement, l'emploi de ses habitants ou son économie)

- Déterminer les activités de production
- Accroître la maîtrise du foncier
- Maintenir le principe du zonage (vs mixité) / Recréer des espaces urbains réservés aux fonctions économiques pour limiter l'impact des nuisances et accepter que les activités économiques génèrent de telles nuisances
- Protéger les activités indispensables au bon fonctionnement de la ville (ex: centrale à béton, boulangerie, etc.) via des localisations dédiées (exclusion du logement) et adaptées fonctionnellement
- Interdire le logement en ZIU et ZAPT
- Faciliter l'accès en transport en commun notamment aux ZIU et ZAPT pour faciliter l'embauche de bruxellois

Enseignement et formation

L'enseignement et la formation préparent à la vie sociale et professionnelle et contribuent à l'épanouissement personnel. Ils sont des vecteurs de cohésion sociale. Ils permettent l'acquisition d'un socle commun de compétences, notamment linguistiques. Ils facilitent le partage de valeurs communes. Ils développent les capacités critiques et de compréhension nécessaires à la citoyenneté.

Objectif

Régionaliser l'enseignement et l'organiser sur base du bilinguisme

Garantir l'abondance, la qualité, l'accessibilité pour tous et la diversité de l'offre de formations initiales, continuées et de seconde chance

- Disposer d'assez d'infrastructures scolaires sur base des prévisions du Bureau du Plan
- Augmenter la capacité de l'enseignement de promotion sociale
- Revaloriser la fonction d'enseignant
- Motiver les enseignants et le personnel scolaire à travailler à Bruxelles
- Assurer la coordination entre les pouvoirs organisateurs, les réseaux et les établissements au sein des bassins scolaires
- Gérer les transitions entre les filières et les réseaux
- Revaloriser les filières de qualification
- Garantir la gratuité de l'enseignement
- Coordonner efficacement l'offre de formation de qualité

Assurer la maîtrise des connaissances de base par tous les diplômés: savoir-être, mathématiques, sciences, langue, ...

- Réviser le contenu de l'enseignement
- Rendre la troisième maternelle obligatoire
- Veiller à la continuité de la carrière scolaire
- Assurer l'alphabétisation
- Encourager la collaboration entre les enseignements francophone et néerlandophone (si pas unifiés dans le cadre d'une régionalisation)
- Lutter contre le redoublement (qui coûte cher)

Garantir que 100% des jeunes terminent leur cursus scolaire

- Remplacer l'obligation scolaire par l'obligation d'obtenir un diplôme
- Maintenir et développer des programmes de raccrochage scolaire
- Développer des trajectoires scolaires flexibles "sur mesure"
- Sensibiliser les parents
- Augmenter la disponibilité des données et informations

Assurer que l'enseignement secondaire ou d'autres formes d'apprentissage permettent l'acquisition de compétences certifiées adaptées au marché du travail et aux secteurs économiques en développement

- Soutenir les programmes qui travaillent sur l'articulation entre la formation, l'éducation et l'emploi
- Améliorer la coordination entre le monde de l'enseignement/formation et le monde de l'entreprise
- Garantir l'acquisition de la seconde langue (NL ou FR)
- Former aux métiers de l'économie "verte"
- Développer les centres de validation des compétences

Assurer que l'enseignement permet le développement personnel et remplit son rôle éducatif

- Développer le sens critique des élèves
- Eduquer à la citoyenneté et à la participation citoyenne

Qualité de l'emploi

L'emploi est de qualité (emploi durable, indéterminé, bonnes conditions de travail, marché transitionnel où la flexibilité est choisie et non subie,...) et garantit un équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

Objectifs :

La flexibilité (temps partiel, télétravail, horaires,...) est choisie (offerte) et non subie

Améliorer la qualité de l'emploi

Assurer la reconnaissance des différents statuts sous lequel est réalisé le travail (bénévolat, temps partiel,...)

Réintégrer le travail au noir dans le circuit économique au travers de mesures volontaristes

- Régulariser les secteurs informels qui peuvent l'être dans une perspective "win-win" (sexe, auto, commerce ethnique): information, définition du win-win, mise en place du mécanisme, inspection/évaluation
- Augmenter l'efficacité des contrôles: police de l'emploi avec suivi par le Tribunal du travail et sanctions
- Augmenter les vérifications sur les conditions de travail dans les marchés publics minima sociaux)

Réduire la discrimination à l'embauche, les inégalités entre travailleurs belges et étrangers ou entre travailleurs sous différents statuts

- Encadrer les cascades d'acteurs dans les marchés (sous-traitance)

Faciliter l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle

- Adapter les équipements collectifs
- Aménager les carrières

Durabilité de l'économie

L'économie est durable et performante du point de vue environnemental (éco-efficacy: produire plus de biens et services en utilisant moins de ressources et rejetant moins de déchets). Elle se développe au service des fonctions urbaines et de l'environnement en général.

Objectifs :

Appliquer les critères de durabilité à 100% des activités économiques

- Définir notre modèle de durabilité
- Diminuer l'utilisation de matières premières et d'énergie et la production de déchets
- Généraliser les systèmes de management environnemental de type EMAS (Eco Management and Audit Scheme) de l'UE
- Soutenir une réforme fiscale qui déplace la charge de la fiscalité sur base des critères de durabilité
- S'inscrire dans une tendance de développement sans croissance
- Accompagner les entreprises qui exercent une activité "conventionnelle" dans la transition vers une économie durable, ce qui nécessite une modification du "core business" de certaines entreprises pour qu'elles s'orientent vers une économie de la fonctionnalité
- Bruxelles "Green City" : encourager le développement des technologies de pointe (pour les carrosseries, ...) et des pratiques innovantes "smart-city" (e-conférence, e-mobility,...) dans tous les domaines pour positionner Bruxelles en tant que "green city"
- Développer l'écologie industrielle (cfr programme Interreg de la SDRB) : les déchets d'une entreprise sont utilisés comme intrant par une autre entreprise
- Développer l'économie de la proximité
- Développer la mobilité durable

Développer une économie de l'écologie urbaine, une économie "verte", via les secteurs économiques environnementaux qui génèrent des emplois locaux (dont une partie peu qualifiés) et des services de proximité

- Préparer la main d'œuvre
- Développer des projets (filères) économiques, notamment l'écoconstruction, la gestion des déchets, l'alimentation, l'énergie, la gestion de l'eau, etc.
- Faire gérer les biens communs (l'eau notamment) par l'autorité publique ou dans l'intérêt public

Favoriser les monnaies complémentaires, les services d'échanges locaux (SEL), les cuisines collectives et les groupements d'achats collectifs (GAS), notamment dans l'horeca

Les actions à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux majeurs

A partir du travail mené sur les axes stratégiques, il s'est avéré que beaucoup de ces derniers relèvent de plusieurs thématiques. Concernant les actions, il a été choisi de se focaliser sur des enjeux majeurs (et les axes y afférant) qui relèvent principalement de l'économie⁵.

Au cours des ateliers actions les forces vives ont réfléchi à partir de 4 enjeux majeurs.

Enjeu n° 1 : Secteurs porteurs de l'économie

- Les entreprises menacées économiquement et qui sont une plus-value pour l'économie bruxelloise sont prioritaires dans l'aide accordée par les pouvoirs publics.

Il y a 4 types d'actions pour agir sur des secteurs différents :

- protéger : les secteurs faibles de l'économie dans certaines zones déterminées à l'avance pour des raisons stratégiques
- promouvoir : secteurs liés à l'image de Bruxelles, à l'exportation,...
- encadrer (par des mesures régaliennes ou des mesures d'encadrement) : les nouveaux secteurs prioritaires déterminés à l'avance
- intégrer (par des mesures foncières, urbanistiques,...) : les secteurs qui sont souhaités dans certaines zones

Conditions pour aider des entreprises ou des secteurs économiques sur le territoire bruxellois:

- il faut que l'entreprise ou le secteur soit faible ou menacé
 - secteurs qui permettent le fonctionnement de la ville : nécessaires pour le logement, la santé, l'enseignement, l'approvisionnement (énergie, nourriture, ...)
 - nécessaires aux personnes et nécessaires à la ville
 - secteurs qui donnent de l'emploi de qualité aux Bruxellois
 - secteurs qui minimalisent la charge de transport
 - secteurs qui optimisent la densité d'usage du sol
 - secteurs qui s'engagent dans une transition vers le développement durable
 - secteurs qui préservent le patrimoine bruxellois et le valorisent
- Mesures générales :
 - favoriser la constitution d'un capital pour des PME grâce à des systèmes de déductions fiscales
 - lancer un « plan Marshall » pour les écoles
 - utiliser les outils (contrats de quartier, etc.) pour régulariser les secteurs en noir ou illégaux par une démarche sectorielle (ex. la commerce des voitures)
 - La SDRB devrait réserver une zone pour ces secteurs et leur offrir un accompagnement.
 - développer les commerces « ethnique »
 - développer des indicateurs d'évaluation.
 - Secteur de horeca/événements :

⁵ Ainsi, l'enjeu de « la durabilité de l'économie » et les axes qui en découlent n'ont pas été travaillés par les participants car ils étaient déjà traités prioritairement dans l'atelier « Environnement ».

- favoriser les grands événements (culturels)
- investir dans les formations liées à l'horeca/événements
- baisser le taux de la TVA
- accompagnement des entrepreneurs qui se lancent, en les soutenant dans leur apport de capital à risque
- Privilégier et cibler les secteurs liés aux activités des universités, notamment les PME et les entreprises qui s'inscrivent dans le développement durable.
 - Renforcer l'accompagnement dans leur recherche d'implantation
 - Implantation de services d'informations dans les quartiers de l'EDRLR concernant les permis, les formations, l'obtention d'un audit,...

Enjeu n°2 : Densité et mixité fonctionnelle

- Maintenir les Zones d'Industrie Urbaine (ZIU) et les Zones d'Action Prioritaire (ZAP) existantes, dans le cas contraire, il s'agit de compenser les surfaces au sol perdues.
- Mettre en place une politique foncière efficace pour maintenir l'activité en ville.
- Etudier et définir (entre autre en concertation avec le Conseil Economique et Social) quelles activités sont utiles ou indispensables en ville.
- Améliorer le fonctionnement des zones de mixité :
 - évaluation des zones pour vérifier si les mixités inscrites dans le PRAS sont réalisées.
 - concernant les outils réglementaires pour préserver les activités économiques dans le tissu :
 - adapter la Carte des Soldes de Bureaux Admissibles (CASBA)
 - favoriser les PPP
 - faciliter la réversibilité du bâti (changement de fonction résidentielle en fonction économique) par assouplissement des procédures
 - favoriser les nouvelles formes de mixité fonctionnelle (pour lesquelles il faut adapter les règlements comme le RRU) :
 - immeubles d'entreprises
 - espaces réversibles (changement de logement en fonction économique)
 - mixité verticale

Enjeu n°3 : Education et formation

- Qualité :
 - Accroître l'investissement dans le concept de « *Brede School* » (enseignement + activités parascolaires). Les partenaires des différents secteurs (enseignement, sport, culturel,...) doivent mieux coopérer au bénéfice de l'épanouissement des élèves et de l'amélioration de l'implication des parents.
 - Echanges d'informations entre la VG/VGC et la CF/Cocof

- Renforcer le « *Onderwijscentrum Brussel* » (structure communautaire flamande qui soutient la gestion des écoles néerlandophones) et élargir sa mission à l'école secondaire
- Adéquation enseignement/formation et travail :
 - Le choix des études et des formations est important en amont.
 - Informations par les Maisons de l'Emploi.
 - Les entreprises jouent un rôle important d'informations.
 - Assurer que l'information arrive à l'ensemble de la population.
 - Établir des systèmes pour l'usage collectif des infrastructures.
- Langue
 - Investir davantage dans la formation en langue auprès des employeurs.
 - Soutien à la politique de langue *sur mesure* par rapport au contexte (travail, ...) dans les organisations qui offrent une formation de langue.
- Capacité
 - Priorité à l'enseignement maternel.
 - Prendre en compte les formules scolaires alternatives (formation en alternance, etc.).
- Offre
 - Investir davantage dans la lutte contre le décrochage scolaire : accompagnement permanent pour chaque élève.
 - Développer davantage la formation en alternance.

Enjeu n° 4 : Améliorer la qualité de l'emploi

La qualité d'emploi concerne deux aspects : les conditions de travail et les conditions de péri-travail, comme la mobilité et les services collectifs.

- Lutter contre l'exclusion de certains groupes de population du marché de l'emploi.
- Renforcer la synergie entre les employeurs et les organismes qui offrent des formations pour améliorer l'adéquation formation-emploi.
- Lutter contre le phénomène des « travailleurs pauvres » (personnes qui ont de faibles revenus du travail).
- Faciliter l'accès au lieu de travail (proximité résidence-travail ,développer les transports en commun vers les zones d'emploi,...).
- Améliorer les services collectifs et l'aide aux personnes.
- Encadrement réglementaire des nouvelles formes de travail (télétravail,...).
- Lutter contre le travail en noir.

A cette série d'actions majeures, des actions transversales ont été identifiées par les forces-vives.

Elles visent à approfondir **l'objectivation et la connaissance.**

- Mise en place/renforcement d'indicateurs et outils de mesure. Il faut rendre permanent les observatoires :

- Logement (AATL)
 - Commerce (Atrium/AATL/SDRB)
 - Bureaux (AATL/SDRB)
 - Secondaire/activité productive (AATL/SDRB)
-
- Il faut revoir certains seuils dans le cadre du lancement d'études d'incidences (réévaluation de la pertinence). Par exemple, il faut revoir le seuil de 200 places de parking qui détermine une étude d'incidences.
 - Mettre en place des instruments juridiques et réglementaires permettant aux autorités délivrantes des permis d'urbanisme d'imposer une réelle mixité fonctionnelle là où elle est souhaitée.
 - Remettre sur le marché par des mesures fiscales ou via le droit de préemption des chancres dans le but d'obtenir leur maîtrise foncière à des prix abordables pour les pouvoirs publics.
 - Dans des zones identifiées, faciliter la réversibilité des rez-de chaussée (changement de fonction résidentielle en fonction économique).
 - Renforcer le rôle de la SDRB et d'Atrium dans la maîtrise foncière sur l'ensemble de la Région.

3.1.3. Environnement

Les objectifs et les axes stratégiques

Les enjeux

Durabilité de l'économie

L'économie est durable et performante du point de vue environnemental (eco-efficiency: produire plus de biens et services en utilisant moins de ressources et rejetant moins de déchets). Elle se développe au service des fonctions urbaines et de l'environnement en général (thème commun à Economie/Environnement).

Les objectifs

Appliquer les critères de durabilité à 100% des activités économiques

- Définir notre modèle de durabilité
- Diminuer l'utilisation de matières premières et d'énergie et la production de déchets
- Généraliser les systèmes de management environnemental de type EMAS (Eco Management and Audit Scheme) de l'UE
- Soutenir une réforme fiscale qui déplace la charge de la fiscalité sur base des critères de durabilité
- S'inscrire dans une tendance de développement sans croissance
- Accompagner les entreprises qui exercent une activité "conventionnelle" dans la transition vers une économie durable, ce qui nécessite une modification du "core business" de certaines entreprises pour qu'elles s'orientent vers une économie de la fonctionnalité
- Bruxelles "Green City"
- Développer l'écologie industrielle (cfr programme Interreg de la SDRB) : les déchets d'une entreprise sont utilisés comme intrant par une autre entreprise
- Développer l'économie de la proximité

Développer une économie de l'écologie urbaine, une économie "verte", via les secteurs économiques environnementaux qui génèrent des emplois locaux (dont une partie peu qualifiés) et des services de proximité

- Préparer la main d'oeuvre
- Axe stratégique
- Développer des projets (filiales) économiques, notamment l'écoconstruction, la gestion des déchets, l'alimentation, l'énergie, la gestion de l'eau, etc.
- Faire gérer les biens communs (l'eau notamment) par l'autorité publique ou dans l'intérêt public
- Favoriser les monnaies complémentaires, les services d'échanges locaux (SEL), les cuisines collectives et les groupements d'achats collectifs (GAS), notamment dans l'horeca

Densité, mixité, habitabilité

La densification de la ville assure une mixité des fonctions en maintenant et en développant une place importante pour les activités économiques au sein et en-dehors des espaces urbanisés tout en garantissant un haut niveau d'habitabilité et de qualité de vie, notamment par le respect des critères environnementaux (thème commun à Essor démographique / Economie/Environnement).

Les objectifs

Redéfinir les termes utilisés dans le cadre du PRDD et du PRAS sur base des critères de compatibilité avec l'habitat et d'utilité pour la ville

- Distinguer l'activité productive et le tertiaire lourd (transport, logistique) du tertiaire classique
- Définir les activités "utiles à la ville" et les critères pour objectiver cette définition > déclinaison en outils opérationnels partagés par les acteurs économiques

Dans les zones de mixité, garantir un niveau satisfaisant d'habitabilité à proximité des activités

- Travailler sur les outils existants : permis d'environnement et permis d'urbanismes économiques

Garantir la mixité des fonctions - notamment la présence d'activités économiques - dans les zones résidentielles, dans les zones mixtes et de forte mixité

- Favoriser la mixité des fonctions
- Conserver ou ramener, dans des zones de mixité, les activités économiques qui sont compatibles avec l'habitat et dont la ville a besoin ou qui sont génératrices d'emplois et/ou de richesses

Planter ou conserver dans des zones spécifiques les activités incompatibles avec l'habitat (activités productives ou autres) mais que l'on souhaite maintenir en ville (dont la ville a réellement besoin pour son fonctionnement, l'emploi de ses habitants ou son économie)

- Déterminer les activités de production
- Accroître la maîtrise du foncier
- Maintenir le principe du zonage (vs mixité) / Recréer des espaces urbains réservés aux fonctions économiques pour limiter l'impact des nuisances et accepter que les activités économiques génèrent de telles nuisances
- Protéger les activités indispensables au bon fonctionnement de la ville (ex: centrale à béton, boulangerie, etc.) via des localisations dédiées (exclusion du logement) et adaptées fonctionnellement
- Interdire le logement en ZIU et ZAPT
- Faciliter l'accès en transport en commun notamment aux ZIU et ZAPT pour faciliter l'embauche de bruxellois

Energie

La consommation et la production d'énergie polluante (notamment au niveau des émissions de CO₂) est réduite au minimum (thème partiellement commun Essor démographique / Environnement : question de la rénovation du bâti).

Les objectifs

Réduire drastiquement la consommation et la production énergétique polluante : -20% pour la consommation ; -20% d'émission de CO₂ (sachant que la déclaration gouvernementale prévoit -30% de CO₂ en 2025) ; +20% d'énergie renouvelable (pas forcément produite en RBC).

- Rénover et construire les bâtiments sur base des meilleures pratiques énergétiques disponibles (thème commun Essor démographique/Environnement)
- Développer des outils pour rendre viables tous les investissements consentis dans le secteur de l'énergie (en plus de ceux identifiés pour les bâtiments)
- Développer et diversifier les énergies renouvelables: production locale et importation. Pas d'unanimité sur le système de la compensation carbone
- Réduire les émissions des sources conventionnelles d'énergie, en particulier dans le secteur automobile
- Pas de consensus sur la sortie du nucléaire mais accord sur le fait de ne pas augmenter la part du nucléaire et pour ne pas comptabiliser le nucléaire comme énergie renouvelable
- Créer un ou plusieurs centres de recherche spécialisés et développer des formations d'entreprises sur la question énergétique

Disposer d'un transport efficace du point de vue énergétique (cfr mobilité)

- Prendre en compte l'énergie grise (énergie nécessaire à la production d'un matériau ou d'un produit) dans les politiques: limiter les achats et dépenses inutiles qui génèrent une consommation d'énergie, prendre en compte les relations entre les productions internes et externes
- Favoriser la réutilisation, les circuits courts, le recyclage, et prolonger la durée de vie des biens
- Développer l'économie de la fonctionnalité au territoire régional

Gestion globale de l'environnement

L'environnement (la gestion des ressources, des pollutions et du milieu naturel) est régulé de manière globale, dans l'idée d'un métabolisme urbain, ce qui signifie que la ville est vue comme un organisme vivant avec des flux de matières et d'énergie entrants et sortants.

Les objectifs

Faire de Bruxelles une ville durable par la prise en compte de son métabolisme urbain

- Sensibiliser, communiquer, former sur les thèmes de la construction durable (HQE, PEB, etc.), la consommation durable, la gestion de l'eau, du bruit, de l'énergie, etc. Afin que les acteurs urbains (habitants, entreprises, pouvoirs publics, etc.) soient conscients de l'impact qu'ils ont sur la nature et les ressources naturelles
- Maîtriser totalement les entrées (ressources, énergies, eau) et les sorties (déchets, rejets). Réduire les pollutions (air, eau, sols, bruits, etc.) et gérer le sous-sol
- Encourager les circuits courts, c'est-à-dire la production et la consommation la plus locale possible selon un échelle à moduler selon les produits: potagers urbains (notamment sur les toîts), boulangeries de quartier, réutilisation de l'eau de pluie, production d'énergie solaire, etc.
- Etablir le coût-vérité pour l'usage des énergies et ressources naturelles (traitement des eaux usées, transports de marchandises, déchets, etc.): appliquer les principes du principe du pollueur-payeur

Espaces verts

Dans les zones urbanisées, les espaces verts (min. 27m² par habitant) se déploient à trois échelles: un maillage vert et bleu (qui fournit des services éco-systémiques), une verdurisation de nouvelles surfaces qui fournissent des espaces verts de proximité (un espace vert à moins de 300 mètres de chaque domicile) et des espaces verts d'intérêt régional.

Les objectifs

Augmenter les superficies d'espaces verts accessibles

- Réaffecter des espaces destinés à la construction, principalement dans le centre et la 1ère couronne
- Donner un rôle aux espaces verts privés pour augmenter la surface des espaces verts accessibles
- Augmenter les espaces verts publics

Protéger et accroître la biodiversité en ville

- Préserver les trames riches en biodiversité (ex: Natura 2000)
- Combattre (ou interdire) les espèces invasives : espèce vivante exotique nuisible à la biodiversité autochtone des écosystèmes naturels
- Augmenter toutes les capacités d'accueil possibles (toitures vertes, nichoirs, plans d'eau, etc.)
- Créer et mettre en oeuvre un coefficient biotope/surface pour toute nouvelle construction ou rénovation
- Axe stratégique
- Créer une reconnaissance officielle pour les organisations qui sont actives en matière de biodiversité

Reconnecter les habitants à la nature

- Développer les espaces verts comme lieux de quiétude
- Développer l'information et la sensibilisation aux ressources naturelles, biodiversité, eau, etc. Et encourager la co-gestion des espaces avec les habitants (via des appels à projets encadrés par des animateurs)
- Développer les potagers dans les espaces verts privés ou publics et imposer des chartes de gestion écologique
- Développer les maillages vert et bleu de façon à ce qu'ils constituent des lieux d'échanges sociaux et des voies de communication secondaires

Désimperméabiliser les surfaces publiques et privées ou éviter leur imperméabilisation

- Gérer la perméabilité au niveau de la parcelle
- Aménager les voiries, espaces publics, infrastructures d'équipements pour permettre la perméabilité (fossés, arbres, bac, etc.)

Développer une approche globale: intégrer la question environnementale dans toutes les politiques et notamment l'urbanisme et la gestion du territoire (lier végétation, mobilité et attractivité urbaine)

- Rendre le développement durable et la participation citoyenne transversaux à toute politique régionale
- Révision du PRAS pour une vision plus globale: limiter les dérogations et les divisions en de multiples zones; articuler le PRAS aux enjeux environnementaux; établir des principes spécifiques à la 1ère et à la 2ème couronne

Améliorer la gestion des espaces verts publics

- Développer une identité régionale des espaces verts par une stratégie en matière de mobilité, signalisation, etc.
- Eco-gérer les espaces (gestion écologique, récupération d'eau, tri des déchets, interdiction des pesticides, etc.)

Développer les moyens de gestion quotidienne des espaces publics (emplois locaux)

Les actions à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux majeurs

A partir du travail mené sur les axes stratégiques, il s'est avéré que beaucoup de ces derniers relèvent de plusieurs thématiques. Concernant les actions, il a ainsi été choisi de se focaliser sur des enjeux majeurs (et les axes y afférant) qui relèvent principalement de l'essor démographique⁶.

Au cours des ateliers actions, les forces vives ont réfléchi à partir de 4 enjeux majeurs.

Enjeu n°1 : Durabilité de l'économie

- Mettre en place un « Village de l'écoconstruction » sur le site du Port de Bruxelles.
- Faire évoluer les principes de l'économie classique vers les principes de l'économie durable. Celle-ci devra répondre aux besoins de la ville et au service des Bruxellois, avec participation d'un maximum de parties prenantes
- Encourager les filières d'économie verte, via un maillage « d'économie verte » : fixer un taux d'occupation minimal réservé aux entreprises de production verte/locale, réservation de terrains/zones aux entreprises, identification des conditions d'accueil des entreprises vertes (entreprises de proximité pour la production et la consommation,...) □ adaptation des instruments légaux (PRAS, permis d'environnement, etc.), coordination avec les acteurs publics tels que la SDRB, la SRIB, le Port de Bruxelles pour mettre en œuvre ces propositions
- Repenser/changer les outils d'évaluation et de suivi existants : combiner indicateurs microéconomiques avec considérations plus régionales, création d'un accompagnement, mise en place d'un système de suivi pour les entreprises sur des questions de développement durable
- Mise en place d'un « inspecteur » en développement durable qui devra donner un avis contraignant sur le caractère durable d'une décision du Gouvernement (à l'instar de l'Inspecteur des finances)
 - « L'inspecteur » de développement durable élabore :
 - une politique de la recherche et du transfert des connaissances, y compris la sensibilisation, et de l'innovation tant vers les milieux professionnels, institutionnels et du grand public
 - une politique de qualité des produits
 - coordonne la communication

⁶ Ainsi, les enjeux de « rénovation énergétique » et de « diversité et mixité sociale » et les axes qui en découlent n'ont pas été travaillés par les participants car ils étaient déjà traités prioritairement dans les ateliers « Cohésion sociale » et « Environnement ».

- Rapprocher la « production » de la « consommation » en favorisant une meilleure occupation du territoire et favoriser l'alimentation locale :
 - o « agriculture et fermes urbaines » (ex. : Canada, USA,...) sur les toitures des bureaux □ envisager un projet pilote avec un entrepreneur et un bâtiment en construction
 - o installer de petites activités productives maraichères liées à la voie d'eau
- Chantiers et filières verts :
 - o développement des filières liées à la construction, la valorisation des déchets de déconstruction
 - o développer la « durabilité » du processus dans tous les aspects du développement durable : participation de l'ensemble des parties prenantes permettant d'intégrer différents volets de clauses sociales et de favoriser l'emploi des bruxellois
 - o Mise en place d'un cahier des charges reprenant des informations à l'attention des entrepreneurs sur les filières vertes
 - financement sur base du respect du cahier des charges « vert »
 - Précision des éléments à mettre en place tout au long de la mise en œuvre pour une réalisation « durable » du projet (type de matériaux à utiliser, filières vertes, bonnes pratiques d'économie énergétique et de recyclage, etc.)

Enjeu n°2 : Energie

- Envisager une économie énergétique sociale et des services pour les petits travaux de proximité : mutualiser les entreprises offrant des petits travaux (de proximité) tel que le ramonage,...
- Coopérative d'investissement

Exemple : investissement commun dans des panneaux photovoltaïque (par immeuble ou rassemblement de voisins)
- Création d'un label bruxellois prenant en compte la consommation d'« énergie grise » (quantité d'énergie nécessaire au cycle de vie d'un matériau ou d'un produit : la production, l'extraction, la transformation, la fabrication, le transport, la mise en œuvre, l'utilisation, l'entretien et à la fin le recyclage)
- Prise en compte des questions de proximité et de qualité dans la production
- Energies renouvelables :

- création d'un Fonds d'investissement énergétique à l'attention des sociétés et des particuliers, afin d'encourager les investissements dans les secteurs à haute performances énergétique.
- investissement dans une production d'énergie hors de la Région de Bruxelles Capitale.
- Mettre en place la tarification progressive de l'électricité suivant la notion de « pollueur-payeur »
- Mettre en place des instruments pour maîtriser le prix de l'énergie :
 - taxer la performance énergétique via le précompte immobilier. Il est également question de préparer les citoyens, en les informant, de la future et constante augmentation du prix de l'énergie
 - concertation avec les autres régions afin d'éviter la concurrence entre les territoires
- Les pouvoirs publics doivent jouer un rôle d'exemple □ bâtiments publics (écoles, administration) doivent être les premiers à adopter une attitude de consommation responsable. Penser aussi à intensifier l'éducation à la réduction d'énergie dans les écoles (touche enfants, parents, enseignants) □ établir un Plan lumière pour les bâtiments publics (pour réduire leur consommation). Un Plan Lumière existe déjà à Bruxelles mais il ne concerne actuellement que les voiries régionales
- Activer les systèmes d'éducation permanente dans le cadre du secteur de l'énergie (et de la sensibilisation plus globale à l'environnement) : maison de l'énergie, travail des associations de terrain,...
- Energie et rénovation :
 - Anticiper l'évolution des normes énergétiques sur le long terme (les normes obligatoires aujourd'hui auront peut-être doublées dans 10 ans, c'est-à-dire moins que la durée de vie d'une toiture)
 - Imposer le standard passif ou basse énergie sur l'ensemble d'un bien lors de sa rénovation et pas seulement sur l'objet des travaux
 - Intégrer des critères d'insalubrité énergétique dans le cadre du Code du logement (réflexion en cours)
 - Développer la notion de coût d'occupation pour les entreprises □ créer un système de facturation énergétique avec différents paliers de consommation : si la surface est élevée et inutilisée, le palier de facturation le sera également
 - Revoir le RRU pour permettre l'isolation par l'extérieur : s'inspirer de l'étude CEERA (Compagnie d'Etudes Energétique et de Réalisations Avancées) réalisée en 2007, qui concerne l'isolation pour l'extérieur

des bâtiments et analyse l'application des normes de standard passif sur le bâti bruxellois suivant les différentes formes d'habitat

Enjeu n°3 : Espaces verts

Gestion quantitative :

- Verdurisation → augmenter les espaces verts
 - Au cadastre : intégrer plus d'espaces verts (publics et privés) par parcelle afin de densifier le maillage vert. Penser chaque parcelle de manière plurifonctionnelle.
 - Au PRAS : développer des « normes vertes » avec :
 - système de compensation (en termes de qualité environnementale et pas seulement en termes de surface). Cf. la législation allemande qui octroie seulement un permis quand la valeur écologique est conservée sur les lieux ou compensée ailleurs
 - un système de normes de qualité concernant la biodiversité sur les espaces verts : mise en place d'un coefficient de biotope (comparable, par exemple, aux certificats électriques avec mention A, B, C, D, etc. ou sous forme de pourcentage de qualité en biodiversité)
 - multifonctionnalité des espaces verts (parc, plaine de jeux, espace de détente,...)
 - Fonds publics pour l'acquisition d'espaces verts □ prolongement de l'« ordonnance » nature : acquisition par le Gouvernement (droit de préemption) des places à haute valeur en biodiversité via le cadastre + pour le développement d'un réseau vert
 - Plan toiture : intensifier l'utilisation des toitures □ créer des jardins, des lieux de récréation □ cartographier les toitures qui peuvent être utilisées dans ce but

Gestion qualitative :

- Cahier des charges sur la gestion des terrains à l'attention des gestionnaires d'espaces (IBGE, communes)
 - Mise en place d'une Convention entre la Région et les communes
 - Des « facilitateurs » IBGE assure un rôle de conseillers
- Si une parcelle a une haute valeur biologique, la gestion doit aller directement à l'IBGE avec le personnel et les moyens nécessaires
- Imposer des normes de qualités de valeur biologique pour tous les espaces verts existants (y compris les parcs) + travailler par obligation de résultat pour les pouvoirs publics (mise en place « d'indicateurs biologiques »)

Enjeu n°4 : Gestion globale de l'environnement

Qualité du bâtiment et de son environnement

- Le RRU devrait intégrer des concepts environnementaux □ compléter le RRU et les autres outils urbanistiques avec des aspects liés à l'environnement (bruit, esthétique, vibration, déchets, coefficient biotope de surface en pourcentage, etc. au niveau du bâti/de la parcelle)
- Vérification (définir par qui) pour la certification de la qualité □ lien PEB. Envisager des certificats avec un niveau de qualité (cf. AIB Vinçotte pour l'électricité). Déduction fiscale ou sur revenu cadastral comme incitant ?
- Mettre au point un certificat d'habitabilité pour lutter contre l'insalubrité
- Bonne pratique : s'inspirer du *Watertoets* mit en place en Flandre. Cet organisme spécialisé est chargé de la vérification de la qualité des eaux naturelles
- Impétrants : meilleure coordination des acteurs et harmonisation des compétences, gestion des sous-sols comme bien commun, gestion des champs électromagnétiques, séparation des eaux claires et des eaux usées.

Déplacements

- Mettre en place des études sur la capacité environnementale de la voirie : qu'est-ce qu'une voirie peut absorber comme nuisances et comment les réduire
- Débat sur la qualité des infrastructures et des voiries en amont du projet (rôle du bMa)
- Logique « d'éco-management » : gestion intégrée des risques liés à l'environnement, la santé et la sécurité basés sur les principes du développement durable

Consommation

- Encourager les usages communs et le « vivre ensemble » □ propriété et/ou usage commun (logement multi générationnel, collocation, salon lavoir, voiture partagées, Villo, etc.), afin de réduire l'impact environnemental des individus (sur le principe d'une voiture pour 4 personnes, une machine à laver pour 10,...)
- Alimentation durable : achats collectifs et circuits court

Gouvernance

- Réfléchir en amont la problématique environnementale
- Créer un profil d'« Ecomeester » qui ne s'occuperait que de la question environnementale
- Exigence environnementale pour les organismes publics à traduire dans un cahier des charges
- Coordination des acteurs
- Simplification de certaines procédures administrative + meilleure distribution des compétences

Connaissances/informations

- Améliorer l'état des connaissances dans les matières environnementales et poursuivre la recherche de manière constante □ s'appuyer entre autres sur les universités + les observatoires + les bureaux d'études
- Créer un observatoire indépendant d'évaluation
- Mise en commun des données des organismes publics pour une meilleure diffusion de l'information et de la connaissance
- Développer l'évaluation (indicateurs, outils,...)

3.1.4. Cohésion sociale

Les objectifs et les axes stratégiques

Les enjeux

Logements

Les logements sont accessibles à tous (notamment financièrement) en quantité et qualité suffisantes. Minimum 20% du parc est à caractère social. Les logements sont divers et adaptables.

Les objectifs

Augmenter la quantité de logements à caractère social: minimum 20% du parc (consensus fort) en évitant la concentration

- Définir le "logement à caractère social": déterminer si ce caractère découle du montant du loyer ou du revenu de l'occupant. Le logement à caractère social concerne-t-il le logement à acquérir également ou uniquement le logement loué?
- Augmenter la maîtrise foncière publique sur le long terme (consensus)
- Augmenter l'opérationnalité des opérateurs publics "traditionnels" (consensus fort)
- Faire contribuer le privé dans la production de logements à caractère social
- Se concerter/négocier avec la périphérie (hors RBC) en vue d'une répartition équilibrée des logements à caractères sociaux entre la RBC et le reste de l'aire métropolitaine

Garantir l'accessibilité financière du logement sur le marché privé

- Augmenter le rôle et les moyens attribués aux AIS
- Agir sur les loyers
- Agir sur les revenus
- Agir sur les aides publiques à l'acquisition (SDRB, Fonds du logement)

Augmenter la quantité de logements

- Utiliser les espaces disponibles
- Lever les obstacles à la création (encadrée) de nouvelles unités de logements dans les logements existants (quand départ des enfants par exemple)
- Lier la production de bureaux à la production de logements

Augmenter la qualité des logements

- Amener les logements du parc privé à un niveau minimum de confort, d'isolation et de performance énergétique

Diversifier l'offre de logement et augmenter leur adaptabilité

- Favoriser les formes alternatives de logements: logement kangourou, habitat groupé ou communautaire, cohabitation, colocation

Favoriser les formes alternatives d'accès au logement (ex: emphytéose)

Equipements collectifs et services

Les équipements collectifs et les services aux personnes existent en nombre suffisant, sont de bonne qualité et accessibles à tous. Ils se développent à l'échelle du quartier pour ce qui concerne les équipements et service de proximité et sont facilement accessibles pour ce qui concerne les équipements et services d'intérêt régional.

Les objectifs

Offrir des équipements collectifs et services aux personnes en nombre et en qualité satisfaisante

Offrir des équipements collectifs et services aux personnes de proximité dans chaque quartier (crèche, écoles fondamentales, services sociaux, de santé, sport, culture, aires de jeux, socioculturel de proximité et police)

- Planifier l'implantation des équipements collectifs et des services pour créer un maillage (distance variable en fonction de l'équipement) et assurer une bonne accessibilité
- Produire des équipements: créer les équipements manquant en fonction des besoins et des priorités
- Assurer une accessibilité, notamment financière, pour tous sans logique de rentabilité
- Gérer les équipements: assurer la cohérence entre la production et la gestion des équipements

Garantir pour tous l'égalité d'accès à des espaces publics de qualité vus comme des lieux de rencontre et d'échange qui contribuent à la qualité du "vivre ensemble"

- Travailler sur l'offre de lieux de rencontre / de socialisation en misant sur des projets multiculturels

Solidarité et émancipation

L'aire métropolitaine s'organise autour d'une société solidaire qui place l'humain au centre de ses préoccupations, qui vise l'émancipation de chacun en favorisant son esprit critique. Elle tend vers l'équité sociale, notamment via la redistribution des richesses.

Les objectifs

Placer l'humain au centre des politiques publiques

- Agir sur l'ensemble des déterminants du bien-être et de la santé au sens large, via les compétences régionales (actuelles ou futures) et en collaboration avec les entités communautaires ou locales

Organiser la solidarité comme pilier de la société bruxelloise et comme outil de lutte contre la pauvreté

- Garantir la sécurité sociale pour tous (sociale "veiligheid" plutôt que "zekerheid")
- Soutenir les initiatives de solidarité collective (ex: habitat kangourou, habitations solidaires, mobilité solidaire, etc.)

Favoriser l'émancipation de chacun en favorisant son esprit critique

- encourager l'enseignement en plusieurs langues dans les quartiers populaires dans une perspective émancipatrice

Promouvoir la création et la réussite de TPE

- Fournir un accompagnement de qualité et régulier pour les TPE
- Réintégrer certains secteurs informels dans l'économie formelle > voir atelier économie
- Encourager le micro-crédit
- Soutenir les initiatives, collaborations existantes
- Favoriser l'emploi local dans les quartiers en difficulté > voir atelier économie
- Soutenir certains secteurs spécifiques: secteurs occupationnels, économie durable > voir atelier économie

Promouvoir la production culturelle de dimension locale ou internationale

- Reconnaître le caractère prioritaire du secteur culturel pour le PRDD, en ce compris les industries créatives
- Promouvoir les projets interculturels (échange, décloisonnement)
- Susciter la sensibilité artistique

Renforcer la participation citoyenne de chacun

- Structurer la participation associative et individuelle et l'entretenir dans une dynamique "bottom up"
- Repenser les méthodes de participation dans le cadre du développement urbain
- Axes stratégiques globaux pour l'élément de vision: Régionaliser l'enseignement et l'organiser sur base du bilinguisme

Individu acteur

- Tout individu est acteur de l'aire métropolitaine.
- les individus en capacité d'agir, de créer et de participer à la vie et au développement de l'aire métropolitaine.
- Promotion d'initiatives ambitieuses, de l'entrepreneuriat, de la production culturelle de dimension locale ou internationale et de la participation citoyenne.

Enseignement et formation

L'enseignement et la formation préparent à la vie sociale et professionnelle et contribuent à l'épanouissement personnel. Ils sont des vecteurs de cohésion sociale. Ils permettent l'acquisition d'un socle commun de compétences, notamment linguistiques. Ils facilitent le partage de valeurs communes. Ils développent les capacités critiques et de compréhension nécessaires à la citoyenneté (thème commun économie/cohésion sociale).

Les objectifs

Garantir l'abondance, la qualité, l'accessibilité pour tous et la diversité de l'offre de formations initiales, continuées et de seconde chance

- Disposer d'assez d'infrastructures scolaires sur base des prévisions du Bureau du Plan
- Augmenter la capacité de l'enseignement de promotion sociale
- Revaloriser la fonction d'enseignant
- Motiver les enseignants et le personnel scolaire à travailler à Bruxelles
- Assurer la coordination entre les pouvoirs organisateurs, les réseaux et les établissements au sein des bassins scolaires
- Gérer les transitions entre les filières et les réseaux
- Revaloriser les filières de qualification
- Garantir la gratuité de l'enseignement
- Coordonner efficacement l'offre de formation de qualité

Assurer que tous les étudiants aient acquis la maîtrise des connaissances de base : savoir-être, savoir-faire, mathématiques, sciences, langue, ...

- Réviser le contenu de l'enseignement
- Rendre la troisième maternelle obligatoire
- Veiller à la continuité de la carrière scolaire
- Assurer l'alphabétisation
- Encourager la collaboration entre les enseignements francophone et néerlandophone (si pas unifiés dans le cadre d'une régionalisation)
- Lutter contre le redoublement (qui coûte cher)

Garantir que 100% des jeunes terminent leur cursus scolaire

- Remplacer l'obligation scolaire par l'obligation d'obtenir un diplôme
- Maintenir et développer des programmes de raccrochage scolaire
- Développer des trajectoires scolaires flexibles "sur mesure"
- Sensibiliser les parents

- Augmenter la disponibilité des données et informations

Assurer que l'enseignement secondaire ou d'autres formes d'apprentissage permettent l'acquisition de compétences certifiées adaptées au marché du travail et aux secteurs économiques en développement

- Soutenir les programmes qui travaillent sur l'articulation entre la formation, l'éducation et l'emploi
- Améliorer la coordination entre le monde de l'enseignement/formation et le monde de l'entreprise
- Garantir l'acquisition de la seconde langue (NL ou FR)
- Former aux métiers de l'économie "verte"
- Développer les centres de validation des compétences

Assurer que l'enseignement permet le développement personnel et remplit son rôle éducatif

- Développer le sens critique des élèves
- Eduquer à la citoyenneté et à la participation citoyenne
-

Jeunesse

Tous les jeunes trouvent les conditions de leur épanouissement personnel et de leur accompagnement vers l'autonomie.

Les objectifs

Garantir l'existence et la qualité des infrastructures et activités dédiées à la jeunesse, en priorité dans les quartiers pauvres

- Développer les maisons de jeunes
- Développer les mouvements de jeunesse
- Développer les activités sportives et culturelles extra scolaires
- Développer les écoles des devoirs
- Développer les structures d'accueil pour la petite enfance
- Créer des lieux pour faire se rencontrer les acteurs (parents, encadrants, enfants, etc)
- Encourager les échanges (quartiers, régions, pays, etc.)

Garantir la qualité de l'encadrement

- Revaloriser les métiers liés à la jeunesse
- Améliorer la formation du personnel

Accompagner les jeunes adultes dans leur autonomisation vers l'âge adulte

- Développer un service civil
- Soutenir les jeunes dans leur recherche d'emploi
- Organiser une aide à la jeunesse après 18 ans
- Garantir l'accès au logement
- Accompagner les jeunes ménages

Les actions à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux majeurs

A partir du travail mené sur les axes stratégiques, il s'est avéré que beaucoup de ces derniers relèvent de plusieurs thématiques. Concernant les actions, il a été choisi de se focaliser sur des enjeux majeurs (et les axes y afférant) qui relèvent principalement de la cohésion sociale⁷.

Au cours des ateliers actions les forces vives ont réfléchi à partir de 7 enjeux majeurs.

Enjeu n°1 : assurer l'accessibilité pour tous à un logement de qualité dans leur quartier

- Augmenter le nombre de places de logement de qualité disponibles, par exemple par des nouvelles formes d'habitat :
 - intergénérationnel
 - Home-pooling : regrouper les gens au sein de même habitation
 - Nécessite un encadrement qui
 - donne des garanties quant au public participant (ex : créer un site web officiel qui reprend la base de données des disponibilités et des gens intéressés)
 - facilite les questions juridiques que la formule pose
 - Nécessite, pour se développer largement, une individualisation des droits sociaux.
 - Travail sur l'image : améliorer la réputation des logements partagés
 - Augmenter le nombre de places dans les logements de transit
- Conscientiser les institutions internationales au sujet de l'augmentation des prix des loyers et des ventes engendrée par les différences de niveaux de vie (revenus,...) des personnes qui y travaillent par rapport aux Bruxellois
- Rendre accessible tous les logements aux personnes à mobilité réduite
 - passe aussi par une accessibilité à l'environnement des logements (magasins, espaces publics,...)
 - établir des normes au niveau de l'urbanisme pour le logement privé (existe déjà pour le logement public) (NB : Titre IV du RRU concernant l'accessibilité des bâtiments par les personnes à mobilité réduite)
- Constructions de logements modulaires (pour assurer la durabilité en fonction des besoins qui changent dans le temps)
- Implication des futurs locataires dans la construction afin d'éviter des coûts superflus par après.

⁷ Ainsi, les enjeux de « rénovation énergétique » et de « diversité et mixité sociale » et les axes qui en découlent n'ont pas été travaillés par les participants car ils étaient déjà traités prioritairement dans les ateliers « Cohésion sociale » et « Environnement ».

Enjeu n°2 : faire en sorte que la diversité de la population bruxelloise se reflète dans la production culturelle

Promouvoir des projets culturels et interculturels qui visent à permettre à tous citoyens bruxellois de s'exprimer via la culture. Mesures à prendre :

- favoriser les projets culturels de rencontres et d'échanges des cultures, des générations, etc. pour renforcer la connaissance réciproque entre les habitants
 - Encourager les partenariats entre communautés pour de tels projets (création d'un service, portail,...)
- Mettre en œuvre le volet « interculturel » du plan culture
 - Voir le travail du RAB/BKO
- Donner une visibilité régionale aux « nouvelles cultures urbaines » (pratiques, projets, réalisations,...) produites par des citoyens/habitants/organisations dans les rues, quartiers,...

Enjeu n°3 : encourager la mixité socioculturelle à l'échelle des quartiers

- Logement :
 - assurer une accessibilité financière des logements dans toutes la Région
 - Mieux répartir les logements sociaux via un pourcentage réservé aux logements sociaux dans tout nouveau projet d'une certaine taille
 - Un mécanisme d'encadrement des loyers (grille par quartier)
 - simplifier du point de vue administratif et fiscal le développement de logements alternatifs (colocation, intergénérationnel,...)
- Ecoles :
 - simplifier l'accès aux locaux et infrastructures scolaires aux associations du quartier (ouverture le soir) afin d'optimiser les espaces collectifs
 - organiser plus de formations interculturelles
- Travail :
 - développer des partenariats : école-associatif et entreprises-associatif (encadrer dès le plus jeune âge les jeunes en difficulté/sensibilisation à la discrimination à l'emploi)
 - Montrer plus de modèles positifs de réussite
 - diminuer la discrimination à l'emploi par une meilleure sensibilisation des entreprises
 - sensibiliser les organisations à la norme « ISO 26 000 » qui comprend un volet responsabilité sociétale des organisations
- développer des espaces et des infrastructures de quartier pour les associations, groupements, etc.
 - Maisons de quartier gérées collectivement, destinées à accueillir des projets/associations diversifiées
- développer des projets inter-quartiers

Enjeu n°4 : politiques sociales : faut-il continuer à les territorialiser ?

- Reréfléchir l'octroi des subsides « cohésion sociale » en ce qui concerne leur niveau territorial
 - Impliquer les travailleurs du terrain dans cette réflexion : il faut une reconnaissance et un financement des métiers de base, ainsi que garder les éléments du processus d'octroi de subsides qui fonctionnent bien.
 - Labelliser les associations dans la qualité de leur gestion
- Mettre en place un système d'octroi de subsides qui répond au mieux aux besoins.
- Fusionner des budgets de subside de la VGC, Cocof, Cocom, CF sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale pour avoir plus d'impact

Enjeu n°5 : offrir des espaces publics, des équipements collectifs et des services aux personnes en nombre et en qualité satisfaisante à l'échelle du quartier

- Développer davantage les équipements destinés aux personnes âgées
 - investir dans les maisons de soins, maisons de repos
 - développer les résidences de service public (proposer une alternative au privé)
 - proposer un soutien aux aidants proches (pistes: allocation, congé ?)
 - offrir plus de flexibilité dans les accueils de jour
- Développer davantage les crèches
- Favoriser les espaces flexibles, multi-usage, pour favoriser les lieux de rencontre (ex : maisons de quartier) mais aussi pour décloisonner les compétences
- Centraliser les statistiques (coordination, mutualisation de différentes études et données) pour permettre de déterminer les besoins précis
 - Renforcer le Centre de Documentation et de Coordination Sociales
 - Faire un état des lieux des équipements (en cours)
 - Compléter le Monitoring des quartiers de l'ensemble des nouveaux éléments issus des études et recherches
- Développer des centrales d'achat au niveau du logement public

Enjeu n°6 : jeunes adultes (16-25 ans)

Il s'agit d'un groupe vulnérable avec des problèmes spécifiques. Néanmoins, ils sont trop âgés pour bénéficier des services pour les jeunes. Mesures à prendre :

- prolonger la durée d'intervention de certains services pour les jeunes
- lutter contre le taux d'emploi très faible des jeunes
- offrir un accompagnement des jeunes pour obtenir le diplôme secondaire dans des structures adaptées
- créer des structures d'hébergement pour les jeunes de plus de 18 ans qui n'ont plus le droit à rentrer dans les structures de l'aide à la jeunesse
- donner plus de moyens aux maisons de jeunes en vue d'assurer l'accompagnement des jeunes dans l'évolution des rapports avec les « parents »
- payer les bourses d'étude plus rapidement pour que les jeunes ne doivent pas faire un emprunt pont

Enjeu n°7 : participation : tout le monde doit/peut être un acteur de la ville

- Il y a besoin d'une analyse partagée des expériences de participation
 - Création d'un centre de référence en participation (en cours de réflexion)
- Encourager la participation de manière globale et non dans une logique de réactions « NIMBY »
- Démarrer le processus participatif le plus en amont possible (à partir du diagnostic/objectifs stratégiques)
- Informer les habitants de manière transparente et motiver les décisions avant qu'elle ne soient prises.

3.1.5. International

Les objectifs et les axes stratégiques

Les enjeux

L'image

Bruxelles développe son image à partir de son statut de ville internationale, notamment son statut de capitale européenne, et de ses caractéristiques propres.

Les objectifs

Développer l'image et l'imaginaire de Bruxelles

- Travailler sur ce qui est souvent perçu comme négatif: la mobilité, la sécurité, la propreté
- Faire de Bruxelles la vitrine de l'Union européenne, pour l'Europe et le reste du monde: promotion des valeurs sociales européennes et promotion du domaine scientifique en termes d'environnement
- Définir une image de Bruxelles

Diffuser l'image de Bruxelles

- Travailler à une meilleure gestion/coordination des différentes institutions chargées de la promotion culturelle, touristique, économique, etc.

La dimension internationale

La dimension internationale de Bruxelles est un acquis et un moteur de Bruxelles. Elle se décline de différentes manières.

Bruxelles est une métropole internationale avec une dynamique propre basée notamment sur son histoire et son patrimoine, son expérience de capitale européenne, son positionnement géographique et la diversité de sa population.

Les objectifs

Veiller à ce que le statut de Capitale de l'UE, constaté par le Traité de Nice, ne soit pas remis en cause et que les institutions européennes restent installées à Bruxelles et soient intégrées au tissu urbain et vécues positivement par les résidents

- Renforcer le pilotage volontariste au niveau de la Région afin d'assurer la continuité des décisions politiques concernant la politique liée à la présence de l'Union.
- Améliorer la perception des institutions européennes par les résidents
- "Mériter" le statut de capitale européenne

Mettre en valeur et encourager la présence d'autres organisations internationales

Faire en sorte que l'accueil d'événements internationaux (rencontres, congrès, foires, culture, etc.) soit une activité majeure dans l'aire métropolitaine

- Développer une politique commune vis-à-vis des arts (cfr Plan culturel RAB-KBP) et du tourisme (congrès, etc.)

L'attractivité internationale

L'attractivité internationale de Bruxelles est garantie par la place majeure donnée aux activités liées à l'économie de la connaissance, aux industries créatives et culturelles, à la recherche, à l'enseignement et la formation.

Les objectifs

Développer une politique qui permette à la fois d'attirer/garder les entreprises et de créer un climat propice à l'émergence de talents (créations culturelles et économiques) et à la tolérance

- Attirer/garder les entreprises
- Susciter l'émergence des talents, les créations culturelles et les activités économiques

Faire de Bruxelles un important centre d'accueil et de résidence attractif pour les européens, notamment sur le plan culturel et touristique, contribuant d'une part à façonner progressivement le sentiment européen et, d'autre part, à créer un nombre considérable d'emplois peu qualifiés pour sa population (horeca et les services)

- Améliorer la promotion touristique de Bruxelles à l'étranger
- Développer les infrastructures
- Régionaliser le tourisme

Le vivre ensemble

Bruxelles met en avant sa vitalité démocratique, son ouverture, sa diversité culturelle et ses valeurs d'accueil. Elle est une ville exemplaire sur le plan du "vivre ensemble"

Les objectifs

Développer une politique d'accueil et d'accessibilité qui donne de la place à toutes les formes d'immigration, y compris les réfugiés politiques, climatiques et sociaux

- Accueillir et intégrer les réfugiés politiques, climatiques et sociaux
- Mettre en valeur la diversité et organiser l'intégration culturelle, politique et sociale et l'interaction entre les cultures

Organiser la contribution de tous et la redistribution des richesses produites par les dimensions internationales de Bruxelles

- Améliorer les ancrages de la population bruxelloise en luttant contre la dualisation socio-spatiale via le développement de commerces de proximité, le maintien de la diversité de l'offre et la création d'emplois peu qualifiés (notamment artisanat, horeca, etc.).
- Faire contribuer les navetteurs au prorata des charges de la Région

- Faire contribuer les institutions européennes au financement des politiques sociales et des équipements bruxellois (crèches, écoles)
- Travailler à l'ouverture des écoles européennes: mise à disposition des compétences et des méthodes pédagogiques qui y résident afin qu'elles soient disponibles sur tout le territoire

Garantir que Bruxelles, en tant que capitale européenne, joue un rôle actif dans le domaine des droits humains et de gestion de l'environnement

- Faire de la population bruxelloise le porteur des valeurs humanistes et européennes
- Eviter la "masculinisation" de l'espace public
- Promouvoir la consommation responsable (éthique et environnement)

Actions à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux majeurs

Suite à ce travail sur les axes stratégiques, il s'est avéré nécessaire de regrouper les enjeux de la manière suivante :

Pour l'enjeu attractivité internationale, il a été choisi de le décliner en :

- « attractivité touristique et culturelle »,
- « attractivité en termes d'image »
- « attractivité économique pour les entreprises »
- « attractivité économique locale ».

Dans ce cadre, les activités liées à l'économie de la connaissance, aux industries créatives et culturelles, à la recherche, à l'enseignement et à la formation, constituant l'enjeu « attractivité internationale » dans la phase axe, n'ont pas été traitées au sein de l'atelier action. En effet, il a été évalué que l'atelier axe avait fourni un bon nombre de pistes d'actions pour les mettre en œuvre.

Concernant la dimension internationale, elle a été restreinte à « Coopération avec l'Union Européenne et avec d'autres organisation internationales » et ce afin de mieux cibler les actions à déterminer. La dimension culturelle et touristique incluse dans la phase précédente, a été déplacée dans « attractivité internationale » comme expliqué auparavant.

« Le vivre ensemble » n'a pas été travaillé par les participants car il a été travaillé dans les ateliers « Cohésion sociale » et « Economie ».

Enfin, deux nouveaux enjeux ont été ajoutés :

- « la connectivité internationale », en choisissant la gare de Midi comme objet du débat.
- « l'ouverture de Bruxelles au reste du monde »

Enjeu n°1 : l'attractivité internationale

- **L'image et le tourisme : faire connaître et développer les richesses culturelles patrimoniales bruxelloises.**
- Fédérer les Bruxellois autour d'une image commune
 - o Créer de manière participative cette image pour que tous s'y reconnaissent. Une manière de créer cette image est de « soigner l'image physique » (bâtiment délaissés, espaces publics).
- Développer le pôle du Cinquantenaire (troisième pôle muséale après les Mont des Art et l'Atomium).
- Développer des études structurées sur l'impact de la présence des institutions européennes à Bruxelles.
- Intensifier le programme de « vitrines » vers l'extérieur :
 - o organiser des « Brussel's day » comme levier de sensibilisation à l'étranger
 - o représentation permanente propre à Bruxelles (par exemple Visit Brussels ne peut pas aller seul dans les salons touristiques étrangers) :
Aujourd'hui la représentation de Bruxelles est liée à la Flandre ou à la Wallonie. Ce faisant, il y a des acteurs qui ne s'intéressent pas à la Flandre ou la Wallonie mais qui pourraient s'intéresser à Bruxelles → le BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine). Ce point est réglé par les négociations institutionnelles.

- Renforcer les circuits permanents de visite de la ville (intégration patrimoine + ouverture de sites stratégiques).
- Améliorer la connectivité vers les sites touristiques dans la ville et dans l'aire métropolitaine
 - o Bénéficier de la renommée des sites (Lion de Waterloo) de l'aire métropolitaine pour ramener les touristes vers la Région bruxelloise
- **l'attractivité économique.**
 - Simplifier les contacts (entre la Région et les communes vis-à-vis de l'extérieur) : services d'accueil en anglais et aussi Fr/NL pour les entreprises et les citoyens
 - Renforcer l'accueil des étrangers et des résidents dans la Région bruxelloise
 - Maintenir des espaces possibles pour l'ouverture des nouvelles entreprises dans le tissu urbain. Par entreprises, sont entendues non seulement les entreprises des services, mais également l'artisanat, les industries utiles à la ville.
 - Valorisation du capital de la connaissance (pôles universitaires, partenariats avec d'autres universités européennes).
 - **le secteur de l'« économie ethnique »**
 - Renforcer (via l'action d'Atrium) la promotion au « grand public » de certains pôles économiques moins reconnus, tels la rue de Brabant, Matongé,...
 - À mettre en avant : brocantes, troc, puces, seconde main,... → habitudes bruxelloises assez appréciées à l'étranger.
 - Développer l'emploi, la formation et la promotion des langues.

Enjeu n°2 : la coopération avec l'Union Européenne et avec d'autres organisations internationales

Problématiques identifiées :

Bruxelles « souffre » parfois d'une image multifacette, son statut de Ville-Région aux 19 communes et différents niveaux d'institutions ne contribuant pas à la création d'une image uniforme diffusable à l'étranger. De plus, cette image crée une certaine confusion auprès des partenaires européens et internationaux, qui ne savent pas exactement à qui s'adresser. Il faut donc renforcer le poids de la Région comme seul interlocuteur avec les institutions européennes.

L'image de Bruxelles est encore trop liée à celle d'une ville bureaucratique et administrative. Par contre Bruxelles pourrait se promouvoir en tant que ville créative, sans se rattacher forcément à un type d'art et/ou d'industrie culturelle. Bruxelles est un bouillon de culture, d'artistes, des pratiques et de savoir-faire.

Actions proposées :

- Mettre en valeur les projets réalisés à Bruxelles par l'UE
- S'impliquer plus dans la recherche de fonds européens pour faire participer Bruxelles à plus de programmes européens
- Développer une image culturelle européenne (dans le sens multiculturelle, et non centrée sur l'Union politique)
- Mettre en avant l'aspect « bien-être » dans la ville, souvent rapporté par les étrangers.
- Valoriser la présence du tissu associatif bruxellois qui est fort et important, ainsi que leurs pratiques de démocratie participative. Connecter d'avantage la société bruxelloise avec ce secteur.
- Objectiver et communiquer la présence des institutions et de leurs satellites : étudier les avantages et les impacts de la présence européenne à Bruxelles de manière structurée.

- Impliquer l'UE dans l'investissement (finances et logistique) pour l'amélioration du cadre de vie et de travail des expatriés, et par extension, des Bruxellois.
- L'UE doit appliquer elle-même les « recommandations » qu'elle adresse auprès des pays membres. Ceci doit être fait en coopération avec la Région, dans l'objectif commun que les institutions adoptent « un profil urbain ». Pour ce faire, il faut envisager :
 - o la contribution des fonctionnaires européens à toutes les taxes communales, puisqu'ils profitent des services communaux (problèmes liés à la domiciliation dans les pays d'origine).
 - o le droit de vote aux régionales (c'est une manière d'impliquer les expatriés européens à la politique locale bruxelloise)
- Viabiliser la structure commune (UE-Région-Fédéral-commune) et permanente pour le pilotage de la fonction internationale, sous la direction de la Région.
- Mise en place d'un organe ayant les moyens financiers pour la mise en œuvre concrète des projets. Cet organe doit être permanent et ne pas être soumis aux changements de Gouvernement.
- La Région doit avoir la maîtrise d'ouvrage des opérations, tout en se coordonnant avec les communes.

Enjeu n°3 : la connectivité. Faire de la Gare du Midi la porte d'entrée dans la métropole.

Problématiques identifiées :

1. Manque de cohérence entre les projets : tous projets qui touchent à la Gare du Midi doit être global, cohérent et intégré à 2 échelles : l'échelle métropolitaine et le tissu urbain des quartiers.
2. Manque de coordination : la zone de la gare du Midi manque d'un accompagnement public qui coordonne au quotidien le développement de la zone.
3. Manque d'une communication structurante et d'un accueil à la hauteur d'une gare internationale. Deux types différents de problématiques peuvent être identifiés à la Gare du Midi :
 - o le manque d'une signalétique claire et bien réfléchi
 - o l'absence d'un pôle multimodal de transport

Actions proposées :

Gestion du Projet :

- Donner les moyens aux Comités de pilotage issus du protocole de coopération entre la Région, la SNCB, Saint Gilles et Anderlecht pour encadrer le processus de changement :
 - o réunion plus régulières
 - o exploiter la future note d'orientation sur le développement du quartier de l'ADT
- Créer un coordination dans la gestion de la gare et de ses abords en ce qui concerne une série de problématiques telles que la propreté de l'espace, la sécurité,...

Création des nouvelles infrastructures :

- Création d'un pôle multimodal de transport afin d'organiser de manière lisible les différents réseaux de transport publics et de mobilité douce (STIB, Cambio, SNCB, villo)
- Prévoir dans la Gare (ou dans ses alentours) des espaces de rencontre pour le tourisme d'affaire qui soient conviviaux et équipés afin d'organiser des réunions de travail.

- Augmenter l'inter-modalité entre aéroports (extra UE), TGV (UE) et les lieux de destination bruxellois :
 - o entre l'extérieur et la métropole (en tant que zone RER)
 - o entre Zaventem/Midi et le Heysel (Centre de Congrès)
 - o entre Zaventem/Midi et le quartier de l'UE
 - o entre Zaventem/Midi et les centres touristiques

Améliorer la communication et les services aux voyageurs :

- Langues : améliorer la signalétique (faire comprendre que « Zuid Station » et « BXL Sud » représentent la même station et que « BXL South » n'est pas que l'aéroport de Charleroi)
- Prévoir des guichets dont l'horaire d'ouverture correspond à l'horaire d'arrivée des trains Prévoir des guichets automatiques qui acceptent les cartes internationales pour permettre au voyageur d'acheter son billet si le guichet est fermé.
- Engager un « Mystery Guest » (personne employée dans les hôtels qui a comme but de détecter toutes sortes de problématiques qu'un potentiel client peut rencontrer) pour diagnostiquer ce que doit être amélioré dans l'accueil de l'étranger
- Ne pas limiter l'accès touristique de Bruxelles au centre-ville : promouvoir et développer l'attractivité également dans tous les quartiers de la région. L'enjeu est de « garder » le touriste à Bruxelles le plus longtemps possible.
- Accessibilité gratuite d'internet dans l'espace public
- Développer la communication internet et l'application des mobiles dans les gares pour des finalités touristiques et de mobilité
- Ticket de transport en commun unique pour la zone métropolitaine.

Enjeu n°4 : l'ouverture de Bruxelles au reste du monde

- Investir davantage dans l'expertise et l'échange de savoir-faire.
- Importance de participer à Eurocities.
- Développer les réseaux académiques : échanges + bourses de chercheurs (financées par la Région).
- Le pôle Wallonie-Bruxelles en termes d'enseignement supérieur est trop restrictif sur le plan international : nécessité d'élargir le pôle aux autres universités belges.
- Développer une cellule qui accompagne les porteurs de projets européens.
- Reconnaissances du reste du monde dans Bruxelles (beaucoup de communautés issues de l'immigration ou des expatriés : Afrique du nord, Congo, Portugal,..) → mise en avant des activités culturelles des populations par pays (organiser des fêtes de quartier du type Matongé, envisager une « Maison du monde et des cultures », Festival Yambi - attention à ne pas tomber dans le « gadget exotique » et la caricature).
- Intégrer des associations bruxelloises aux projets européens pour leur offrir une plus grande possibilité de participation, qu'elles ne pourraient se permettre, faute de financement (envisager aussi l'encadrement).

3.1.6. Mobilité

Les objectifs et les axes stratégiques

Les enjeux

Accessibilité internationale

L'accessibilité internationale est renforcée et bien articulée avec les réseaux intra-métropolitains. Le train et l'accès aux gares sont privilégiés. Les quartiers de gare deviennent des lieux urbains de qualité.

Les objectifs

Améliorer la desserte internationale de Bruxelles.

- Améliorer les connexions entre Zaventem/Charleroi et les gares de Bruxelles
- Conserver/diversifier/communiquer sur l'offre de transports internationaux

Améliorer l'usage des transports en commun par les usagers internationaux (fonctionnaires européens, touristes, hommes d'affaire...) dans Bruxelles.

- Améliorer les aménagements de la gare du Midi
- Améliorer la desserte de transports en communs et promouvoir son usage autour des lieux de dimension internationale
- Promouvoir l'usage des transports en commun par les travailleurs internationaux pour leurs déplacements internes

Transports de marchandises

L'espace public et l'implantation des entreprises, équipements, services et autres activités économiques sont réorganisés de manière à maîtriser les besoins en flux de marchandises et à répondre à 70% de ses besoins par la voie d'eau, le train, le vélo ou la tram-cargo et au reste des besoins par des modes de transport peu encombrants, peu bruyants et peu polluants dans un cadre qui limite les nuisances et la congestion.

Les objectifs

Localiser les pôles de développement (grands équipements et activités économiques) à proximité des nœuds de transports multimodaux ou pour le moins, à proximité des lignes de transports en commun.

- Gérer de façon coordonnée l'aménagement du territoire, les zones de commerce et la mobilité (avec comme condition que les commerces soient localisés près des consommateurs)

Pérenniser / développer l'existence de terrains portuaires à l'intérieur de la ville avec une fonction logistique forte

- Maintenir le terminal à containers du port de Bruxelles
- Réserver au niveau du port des espaces pour infrastructures de multimodalité
- Développer les plateformes de chargement sur tout l'axe du canal (à maintenir au Nord ; à développer au Sud et au centre)

- Garder ou organiser des terrains et fonctions logistiques (centre TIR)
- « Remember », réorganiser les terrains portuaires et industriels (maximiser l'accès aux quais)
- Réaliser une extension logistique et portuaire de Schaerbeek formation

Privilégier l'utilisation de biens produits en RBC ou en périphérie

- Privilégier l'utilisation de matériaux de construction produits à Bruxelles (voire de biens de consommation)
- Développer dans la RBC les secteurs du recyclage, ferrailage, démantèlement d'appareils ménagers etc (emplois peu qualifiés) et le transport par la voie d'eau des déchets et matériaux ainsi produits (cfr Economie et Environnement)
- Promouvoir les produits belges tout en respectant la libre circulation
- Développer une activité agricole/maraîchère urbaine ou péri-urbaine

Répartir les entrées et sorties de marchandises entre un centre principal de distribution (Schaerbeek formation) et des petits centres de distribution décentralisés (CALU).

- Pour la distribution urbaine, réduire la part des camions et privilégier le tram-cargo, les taxis, véhicules électriques et le vélo-cargo, le bateau.
- Réorganiser les systèmes de livraison: Privilégier les déplacements de marchandises (les livraisons) sur les déplacements des clients (qui eux peuvent utiliser les modes actifs ou les TC, les livraisons à domicile).

Développer la voie d'eau et le rail pour les longs trajets.

- TGV fret : créer une plateforme ferroviaire en connexion avec le réseau ferroviaire à grande vitesse (pour les produits frais du Sud de l'Europe)
- Développer des projets pilote pour le transport de certaines marchandises par voie d'eau : ex. « bierboot » pour l'Horeca (cf. Utrecht)
- Veiller à la hauteur des ponts lors des rénovations et nouveaux ponts
- Identifier les secteurs/activités qui se prêtent particulièrement à ce type de transport

Transports de personnes

L'espace public et l'implantation des équipements, services et autres activités sont réorganisés de manière à maîtriser les besoins de mobilité et à répondre à l'ensemble de ces besoins par des moyens de transports collectifs ou actifs, ou minoritairement par des modes de transports individuels peu encombrants et peu polluants.

Les objectifs

Diminuer le nombre de voitures en ville : 200 000 pour les Bruxellois + 100 000 pour la navette entrante. Autre indicateur : réduction des km parcourus en voiture. Objectif STIB : aller de n'importe quel endroit vers n'importe quel autre en moins d'une heure.

- Libérer largement l'espace public des véhicules individuels en circulation ou en stationnement au profit des autres modes de transports et d'une verdurisation de la ville.
- Améliorer l'information sur les moyens de transports et les déplacements (+ améliorer la connaissance sur les motifs de déplacements)

- Améliorer la gouvernance
- Améliorer les performances environnementales des véhicules mis sur le marché (au niveau européen notamment)

Aménagement du territoire

L'aire métropolitaine est organisée de manière à limiter les besoins de mobilité de tous les acteurs.

Les objectifs

Les différentes fonctions urbaines (culture, commerces, activités économiques, travail, loisirs, écoles...) sont facilement accessibles pour tous. Les déplacements domicile-travail sont réduits. L'accessibilité est prise en compte dans l'aménagement du territoire.

- Développer la "ville de proximité" via notamment la mixité fonctionnelle des quartiers (c'est-à-dire la proximité d'un certain nombre de services et commerces) pour réduire les besoins en déplacements.
- Conserver des zones d'activités économiques (bien desservis en TC)
- Développer de manière prioritaire les zones déjà bien accessibles en TC ou proches des pôles multimodaux et veiller à la bonne interconnexion entre ces zones.
- Développer les pôles de transports intermodaux (définir les critères d'un pôle intermodal) et les penser comme des zones économiques et de services (crèches, commerces...)
- Rendre cohérente la politique d'aménagement du territoire bruxelloise avec les 2 autres régions.
- Améliorer l'intégration du réseau de TC, notamment entre les différents modes (tram-bus-train) et entre les différentes compagnies de transports (De Lijn, STIB, SNCB) pour valoriser les infrastructures existantes (chemin de fer...) et améliorer l'offre existante de TC (fréquence, qualité, visibilité, régularité, desserte y compris en dehors des heures de pointe)
- Repenser la hiérarchisation de la voirie et les cheminements

Mener une vraie politique de sécurité routière

Les actions à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux majeurs

A partir du travail mené sur les axes stratégiques, il s'est avéré nécessaire de regrouper les enjeux de la manière suivante : optimiser le transport en commun ; transport de personnes ; transport de marchandises

Au cours des ateliers actions, les forces vives ont donc réfléchi à partir de ces 4 enjeux majeurs.

Enjeu n°1 : Optimiser le transport en commun.

- Créer une fonction d'opérateur de lieu afin de coordonner les différents opérateurs de transport présents au sein d'un pôle de transport multimodal.
- Créer une structure métropolitaine de coordinations entre les différents opérateurs de transport.
- Développer un ticket commun pour tous les opérateurs (en cours).
- Développer davantage les espaces partagés, c'est-à-dire un espace où personne n'a de droit exclusif. Il s'agit d'un lieu où tous devraient avoir un accès égal. Cet espace favorise les rencontres et la mobilité intermodale.
- Produire des cartes de quartier avec le temps de parcours piétons.
- Améliorer les itinéraires cyclables et en augmenter le nombre.
- Electrifier partiellement les Villos.
- Améliorer les dessertes scolaires.
- Sensibiliser les jeunes aux modes actifs et à la mobilité durable (« Pédibus », vélo,...).
- Le télétravail peut être une incitation pour faire diminuer le nombre de personnes qui se déplacent pour le travail, mais il est important de garder les effets qu'une décentralisation des sièges sociaux pourrait causer, notamment la perte de représentativité légale des travailleurs.

Enjeu n°2 : Transport des personnes

- Tarification routière intelligente : tenir compte de la localisation, l'heure à laquelle on circule, le type de voiture. Une tarification intelligente devrait être appliquée dans toute la Belgique et le Benelux. L'Europe devrait la promouvoir également sans que cela ne tarde pas à sa mise en œuvre.
- Réfléchir la « mobilité sociale » : réfléchir à un système de compensation bruxelloise visant à faciliter le transfert modal pour tous.
 - o agir sur les quartiers afin d'améliorer leur rapport modal
 - o promouvoir la guidance dans les quartiers (« mobilité sociale »)
 - o valoriser les gares
 - o valoriser les modes actifs : cibler les usagers qui utilisent les transports motorisés et qui pourraient aller à pied
 - o multiplier la piétonisation auprès des écoles
- Lieux intermodaux :
 - o ticketing multimodal (une carte unique des différents réseaux de transport)

- valoriser l'image du vélo dans les quartiers socialement moins favorisés
- prévoir et réfléchir à des pôles intermodaux : vélo, parking, tout en améliorant la communication
- Place de la voiture :
 - moins de stationnement en voirie pour faire place aux piétons et aux enfants.
 - parking de dissuasion
 - mieux utiliser la place en souterrain pour le parking.
- Cohérence de l'offre des transports en commun
 - partage et réflexion sur l'espace publics.
 - cohérence entre les différents opérateurs. Mieux exploiter le réseau de la SNCB
- Promotion graduelle des modes alternatifs
 - valoriser les modes actifs : cambio, vélo électrique, etc. Le Fédéral et la Région devraient modifier la fiscalité, les subsides, revoir les primes,...
- Revoir certains modes de fiscalité proprement bruxellois pour favoriser la mobilité de proximité
 - Supprimer l'avantage fiscal sur les voitures des sociétés (quid ce qui est décidé dans les négociations fédérales ?)
 - Octroyer des primes pour les vélos électriques.

Améliorer la mobilité dans la ville par des mesures liées aux pratiques et attentes existantes :

- Promouvoir des audits mobilité auprès des ménages, afin de connaître au mieux leurs besoins en termes de mobilité
 - prévoir un « facilitateur mobilité » qui accompagne les citoyens dans la découverte des offres en termes de mobilité
- Besoin d'entamer une réflexion sur la manière de rentabiliser le temps de déplacement en transports publics afin que le temps d'attente soit un temps actif et pas passif
- Utiliser les réseaux sociaux pour mieux « exploiter » le savoir des usagers
- Promouvoir les formations liées à la mobilité dans toutes les écoles (inscription dans les programmes scolaires)
- Améliorer l'information sur les déplacements intra-bruxellois dans les gares
- Améliorer les infos piétonnes aux pôles intermodaux des différents transports
- Améliorer la signalisation pour les vélos
- Exemples d'idées à développer visant à promouvoir la mobilité de manière créative :
 - développer des services « pluie » (vélo + piéton) aux points intermodaux :
 - mettre à disposition des parapluies et/ou des k-ways dans les principales gares et arrêts de métro, tout en organisant un système de prêts
 - prévoir dans les stationnements vélo une place pour garder les équipements (casques,...).

- lancer un appel à projet adressé aux créateurs afin qu'ils dessinent des cadis partagés à mettre à disposition dans les magasins de proximité
- Mise en place de systèmes contre le vol de vélos
- Renforcer le rôle de la police contre les comportements violents dans la rue
- Améliorer les lieux intermodaux/les nœuds de transport afin qu'ils soient conviviaux, agréables et équipés
- Prévoir des services pour enfants pour rendre l'attente des transports publics moins longue
- Adapter les transports, tels que Villo ou Cambio, aux personnes avec enfants : prévoir des sièges porte-enfant
- Créer un magazine « mobilité » adressé au grand public qui soit participatif (« comment vivez-vous votre mobilité ? »), tout en intégrant une interaction avec les acteurs de la mobilité (STIB, de Lijn, SNCB). Ce magazine pourrait prévoir également une rubrique dédiée à la mobilité dans les autres villes d'Europe et du monde
- Encourager le covoiturage

Les modes actifs :

- Travailler sur la mixité des fonctions et l'accessibilité pour tous y compris et surtout piéton/vélo dans les quartiers (fonctions accessibles à une distance à pied,...). Caractère indispensable d'un travail sur les points d'arrêts des transports en commun et à ce qui se passe autour de ces lieux en termes de signalisation. Un soin particulier à apporter entre les points d'arrêts ou les stations d'opérateurs différents.
- Oser le modal shift de la voiture vers les transports en commun ou les vélos et des transports en commun vers le vélo.
- Porter une attention concrète à la complémentarité entre les modes dans le cadre des chaînes de déplacements de plus en plus complexes développées quotidiennement (à pied, à vélo, emporter son vélo dans les transports en commun...). Sensibiliser les utilisateurs potentiels des transports en commun (santé personnelle, réduction du coût global pour la société,...).
- Mener une politique de tarification des transports en commun selon des critères sociaux et pas liés à l'âge des personnes.
- Augmenter la qualité des transports publics, services octroyés (heures de fonctionnement, confort,...), vitesse, respect des horaires,...
- Promouvoir le vélo pour les distances moyennes entre 5 et 15 km.
- Prime à l'achat des vélos électriques ou une réduction d'impôts comme pour les voitures et les motos électriques.
- Bâtir des pistes cyclables de qualité dans la ville.
- RER vélo : amplifier la démarche en cours, des routes rapides réservées aux cyclistes (autoroutes vélo).
- il faut porter plus d'attention au « langage » de l'espace ou du territoire. Les aménagements de l'espace sont lisibles et en conformité à l'usage de celui-ci.

Enjeu n°3 : Transport de marchandises

- Principe : il faut décliner les actions sur base des différentes chaînes logistiques existantes (train, camion, camionnettes, fourgonnettes).
- Sensibiliser les petites unités à la certification PIEK : livraison silencieuse (norme qui permet de réduire le bruit pendant la livraison de marchandises). Elle est déjà utilisée par les grandes chaînes (Zara, Colruyt, Delhaize).
- En application d'IRIS II, un Plan marchandises est en cours de réalisation pour rationaliser le transport de marchandises. Un outil à mettre en place est la tarification routière pour assurer la mise en œuvre des principes inscrits dans le Plan. Exemples de paramètre à prendre en considération pour la tarification :
 - heure de circulation
 - lieu de circulation
- Créer des Centres de Distribution Urbains :
 - coordonner avec le Port le transport des matériaux de construction
 - développer un système de distribution par colis: le dernier kilomètre en véhicules non polluants
- Etablir une charte du type charte Freight Operator Recognition Scheme (FORS) de Londres qui encadre le transport de marchandises entre différents partenaires de la mobilité : la charte FORS peut inspirer les partenaires belges (régions, communes) afin d'encadrer, au travers d'une charte, les règles à établir en matière de logistique.
- DSP (Delivery Service Plan) : comment diminuer les livraisons à l'échelle des entreprises ? Il faudrait rationaliser les commandes. Pour ce faire, un projet pilote pourrait être mené au sein de certaines entreprises et les résultats seraient ensuite évalués.
- Intelligent transport système (ITS): développer des initiatives basées sur la technologie ITS (téléjalonnement des parkings, reconnaissance numérique des plaques d'immatriculation,...).

Enjeu n°4 : Aménagement du territoire

- Planifier les zones de densification dans [et en dehors] de la Région, et sur base des nœuds existants (en particulier les gares RER qui croisent le métro) ;
- Pour les zones ni denses, ni desservies : planifier la mobilité dès le début des projets de manière simultanée ;
- Spatialiser le développement et les activités de la ville : l'axe du Canal, la Gare de l'ouest, les entrées de ville.
- Les centres urbains anciens sont des lieux à privilégier comme lieu central au niveau local. Néanmoins, si la ville de proximité est la logique à suivre, il ne faut pas oublier la fonction internationale : il faut garantir l'accessibilité entre les différentes parties de la ville.
- Mettre la priorité en termes de maillage de réseaux sur la création de rocadez mettant en relation les zones périphériques entre elles tant dans la Région bruxelloise que en zone métropolitaine.

- Rééquilibrage de l'espace public entre les différents modes (quelle priorité ?). il faut insérer beaucoup plus d'objectifs multimodaux dans la délivrance du permis d'urbanisme. Cela implique de revoir le titre VIII du RRU, d'en actualiser la carte d'accessibilité régionale en transports en commun et de redéfinir les mesures en rapport.
- L'espace public doit être muni d'une vision transversale : il faut pouvoir intégrer tous les différents éléments qui agissent sur l'espace public dès le début du projet (opérateur de transport, niveau hiérarchique de la voirie, place à réserver aux modes actifs, les revêtements, les équipements urbains,...). Il s'agit dès lors de renforcer la transversalité des acteurs agissant sur l'espace public (en utilisant les structures existantes comme le bMa).
- Lorsqu'on envisage un nouvel espace public, il faut réfléchir à la manière de développer les espaces alentours.

L'aménagement des centres commerciaux du point de vue piéton :

- Promouvoir et augmenter les zones de « basse émission » (« *quiet zones* ») : il s'agit des zones où l'usage de la voiture est limité (certains tranches horaires ou niveau d'émission de polluant). Néanmoins il faut garder à l'esprit l'enjeu de discrimination sociale : la population moins favorisée ne peut pas en être exclue.
- Développer l'idée de flânerie tant dans les quartiers centraux qu'en périphérie.
 - o Exploiter la diversité des quartiers bruxellois
 - o Intégrer la zone « canal » dans le réseau de transports publics qui dessert le cœur historique de Bruxelles élargi jusqu'à la ligne 2 du métro
- Parcours de continuité : repérer les ruptures.
 - o Macro = repérer les ruptures entre les quartiers liées aux infrastructures
 - o Micro = repérer les ruptures au niveau de la qualité de cheminements de plain-pied. Pour rappel il y a entre 30 à 40 % des personnes à mobilité réduite.
- Améliorer tout ce qui est revêtement : bancs, terrasses, pavage...
- Intensifier l'animation urbaine/ miser sur la diversité.
- Mettre en avant la géographie de la ville :
 - o thème de l'eau : « rivières urbaines »
 - o exploiter les vallées de Bruxelles
- Exploiter les rez-de-chaussée comme vitrines commerciales (dans les quartiers commerçants).

3.2. Ateliers Panel population

3.2.1. Les étapes du panel population

Etape 1 : Productions de la vision souhaitable pour le futur de la RBC

Mobilité



Transports publics assez bien organisés et bonne accessibilité dans la Région ;

- Sites propres de la STIB, proximité de l'aéroport, accès facile au réseau de train (3 gares) ;
- Pistes cyclables et station Villo (amélioration depuis quelques années, gestion à l'échelle régionale) => répercussions positives sur l'environnement ;
- Taxis collectifs « Collecto » (prix moins élevé) = possibilité de se déplacer la nuit

Mais les transports en commun restent pratiques plutôt pour les gens qui ont du temps.

- Abris bus éclairé avec horaires affichés.



Trop de pollution et de congestion de la circulation (embouteillages et la circulation des camions) ;

Aménagements des pistes cyclables pas opérationnels (dans des rues étroites et en contre sens => danger pour les automobilistes) ;

Difficulté pour se garer : pas assez de parking et payants. Parking en double file => blocage de la circulation ;

Transports publics jamais à l'heure (problème des embouteillages), gestion des arrêts pendant des travaux (mauvaise communication) ;

Manque d'entretien de la voirie et des trottoirs : trous dans les rues = danger pour les automobilistes, immondices et crottes de chiens ;

Difficulté de déplacements pour les personnes à mobilité réduite ;

Travaux dont certains ne voient pas l'utilité et qui durent trop longtemps.

- ⇒ **Garantir moins de pollution, moins de congestion avec le développement de la mobilité douce et plus de transports publics ponctuels et mieux synchronisés (mais quid du surpeuplement des transports, problème de sécurité, problème pour faire ses courses ?) ;**
Créer plus de piétonniers = création de cohésion sociale et changement de rythme ;
Garantir la sécurité des piétons et surtout des enfants = sensibiliser la population (ex trams prioritaires) et sécuriser les passages piétons (idée de ralentir les trams mais quid du retard sur les transports publics ?);
Augmenter le transport public partout, après-midi et gratuit (mais quid de l'espace disponible pour développer ce transport, comment

sécuriser le métro qui roule la nuit ?, comment gérer les disparités entre les différents acteurs de la mobilité ?) ;

Favoriser les petites autos dans la ville = gain de place (mais quid de la liberté individuelle ?) ;

Créer plus de places de parkings avec gratuité pour les Bruxellois et création d'une carte unique de parking pour les 19 ;

Réduire le trafic automobile des navetteurs via un péage urbain et des parkings de dissuasion = moins de pollution, plus de sécurité routière et un meilleur confort de vie ;

Favoriser le transport fluvial = moins de camion et possibilités de transports des personnes permettant la création d'une dynamique sociale dans le quartier du canal (mais quid des frais d'infrastructures ?) ;

Créer un service communal qui centralise l'information sur le covoiturage.

Environnement et espaces verts



Nombreux, de qualité et accessibles, bien entretenus (mais dépend des quartiers)
Gestion des déchets : Encombrants, ramassage et tri des ordures bien organisés



Certains participants se demandent beaucoup tant d'espaces verts sont supprimés (en particulier les potagers) pour construire du logement ;

Trop de nuisances sonores ;

Ville sale (même si propreté dans les rues est très variable selon les quartiers). Beaucoup trop d'immondices et de déjection canines => pose la question de l'efficacité des services de propreté).

⇒ **Entretien des trottoirs pour améliorer la sécurité physique et donner envie de se déplacer à pieds (mais quid des impacts pour les commerces ?) ;**

Accroître le partage de l'espace public et la sécurité pour faciliter le déplacement des PMR ;

Accroître la qualité de vie en ville et offrir une meilleure vision du paysage urbain = donner envie aux habitants d'entretenir leur environnement ;

Coordination des différents services dans la réalisation des travaux pour faciliter et accélérer l'exécution des travaux ;

Equipements et services



Beaucoup d'infrastructures et d'équipements de qualité (surtout culturels et sportifs) : nombreuses salles de spectacles, nombreux évènements et accès démocratique

(Arsène 50, gratuité des musées) => assez facile de se cultiver et beaucoup d'offre pour sortir la nuit.

Bruxelles est une ville artistique qui développe beaucoup de créativité.

Culture locale et marché artisanaux bien développés.

Campagne de communication et sensibilisation culturelle ou environnementale



Crèches, activités sportives, stages de vacances trop chers (surtout pour famille nombreuses).

Services administratifs, juridiques : administration trop compliquée, peu accessible et trop lente.

Parfois trop de taxes inutiles et de lois trop laxistes.

- ⇒ **Agir sur le lien entre population et administration : plus de transparence et plus de communication pour plus de compréhension**

Enseignement, emploi et activité économique



La recherche d'emplois est assez aisée mais cela dépend fortement du secteur. L'Europe et l'OTAN jouent un rôle moteur dans la Capitale.



Salaires trop bas (conséquence de la crise) et pouvoir d'achat trop bas

Bilinguisme pose problème pour l'accès à l'emploi : manque de connaissance du néerlandais (de moins en moins de personnes parlent la langue) et non de l'anglais.

- ⇒ **Emplois doivent être donnés aux Bruxellois en priorité ;**
- Augmenter le pouvoir d'achat : lutter contre la fraude ou des incohérences de certaines institutions publiques (notamment coordination des travaux), agir sur les prix ;**
- Baisser les impôts ;**
- Augmentation du budget pour les langues + pour l'immersion à l'étranger, enseignement des langues pratiqué dans la vie et pas que théorique ;**
- Sensibilisation à l'anglais pour les petits = avenir plus ouvert pour la génération future (mais à quel âge ? : pas de consensus) ;**
- Favoriser l'accès à des activités rémunératrices à des personnes retraitées mais sans les taxer.**

Multiculturalité et cohésion sociale



Véritable dynamisme culturel (dont on ne peut pas se passer)

Animation de quartier, rues piétonnes

Proximité des services et des commerces

Liberté du culte

Cohésion dans la débrouille fonctionne bien (échanges et soutien entre populations : SEL et Groupe d'Achat Commun (GAC) bien développés.



Aide sociale : trop peu d'allocations familiales.

- ⇒ **Meilleure politique d'immigration et d'intégration : plus de logement pour les Bruxellois, plus de mixité des quartiers, meilleur niveau scolaire (mais quid des possibilités de dérives racistes dans le cadre des politiques mises en place) ;**
Resserrer le lien social par des projets de mixité sociale.
Centraliser l'information pratique qui facilite la vie quotidienne des Bruxellois (économiser de l'argent, accéder aux services, etc.) ;
Créer un « Guide du bon voisinage » pour lutter contre les incivilités

Logements



Prix du logement reste abordable comparé à d'autres capitales



Manque de logements et nombreux logements vides (familles monoparentales à qui on ne veut pas louer) ;

Loyers en hausse ;

Concentration de population trop élevée dans certains quartiers de logement où il y a possibilité de ghettos.

- ⇒ **Augmenter les possibilités de logements accessibles pour les isolés et les personnes âgées : logements communautaires permettant de réduire les problèmes de logement, de créer une cohésion sociale ;**
Éviter les bâtiments gris et augmenter le nombre de terrasses.

Sécurité et prévention



Pas assez de stewards de rues et incompréhension de leur rôle ;

Problème de sécurité dans les transports (journée et soir) mais très variable selon les quartiers ;

Développement de ghettos ;

Accroissement des incivilités de différents niveaux : pollution sonore, agression verbale puis plus graves : problème de drogues entraînant des violences ;

Problème de suivi dans l'aide aux victimes (suite à une agression) : police peu visible et rapport avec la population parfois difficile.

- ⇒ **Plus de présence policière : mieux définir le rôle des policiers et s'engager à plus de respect de la force publique (mais quid de l'augmentation du nombre d'amendes, de la maltraitance policière et de l'abus de pouvoir ?)**

Santé



Services de santé facilement accessibles financièrement pour les + de 65 ans. Suivi médical de qualité (examens réguliers et gratuité) ;
Bonne qualité des soins hospitaliers (Bruxelles est bien avancée dans le domaine médical).



Problème de rapidité des services de soins ;
Inégalités au niveau de la couverture sociale : clivage de la population.

Patrimoine architectural et culturel



Patrimoine culturel bruxellois et belge important et mis en valeur : façades, monuments, centre historique, éclairage des rues, fontaines, statues.
Quartiers typiques et qualité architecturale.
Diversité culinaire : beaucoup de restaurants d'origines diverses et de produits divers

Etape 2 : Détermination d'axes stratégiques

Le thème principal qui est ressorti des discussions du panel lors de la séance est la **sécurité et le sentiment d'insécurité**.

Il est à noter que cette thématique n'est pas traitée dans les ateliers participatifs des forces vives.

D'après le rapport du Moniteur de la sécurité de 2008, le sentiment d'insécurité est relativement stable en Belgique et à Bruxelles. Néanmoins, il apparaît que le sentiment d'insécurité a augmenté au sein de la population. Le climat de crise actuel pourrait expliquer cette impression.

Vécu des participants

Sur la question « ce que je crains », la réponse la plus donnée est : « vol », « agression physique et verbale » « insultes » et « cambriolage ».

Dans la catégorie « ce dont j'ai été victime », c'est « rien », « agression », « agression verbale », « insultes », « sacjacking » et « homejacking ».

Dans la catégorie « ce que je ne fais plus », les plus indiquées sont : « rien », « ne plus laisser les portes ouvertes / fermer les portes à clef / à double tour », « sortir le soir / la nuit », « porter des bijoux (signes de richesse) ».

Comment réduire l'insécurité et le sentiment d'insécurité ?

Des pistes de solutions visant à améliorer la sécurité et/ou le sentiment de sécurité ont été proposées.

1. Loi trop laxiste et/ou pas respectée et police peu présente

Le travail de la police et de la justice est perçu comme inefficace et générant un sentiment d'impunité vis à vis des délinquants et un sentiment d'injustice et de frustration de la part des victimes.

Pistes de solution :

- La possibilité d'imposer des sanctions rapides et lourdes aux contrevenants
- Les peines incompressibles
- Le travail d'éducation des enfants trop peu confrontés au respect des règles et aux limites parentales
- Une meilleure gestion de la surpopulation carcérale de manière à garantir l'effectivité des peines prononcées

2. Eviter la création de zones de non-droits

La question de la sécurité dans les quartiers « à haut risque » tant sous l'angle préventif que répressif a été abordée.

Sur le plan de la prévention :

- Améliorer la qualité du logement
- Sensibiliser les parents sur les facteurs de risque de la délinquance et sur le suivi de leurs enfants
- Susciter la rencontre entre les enfants d'origines et de cultures différentes dans les écoles et renforcer le dialogue (éviter la création de clans)
- Augmenter le nombre de caméras de surveillance
- Augmenter la présence policière dans les rues

Sur le plan de la répression :

- Garantir la présence policière en permanence par l'installation de commissariats de proximité dans les quartiers « à haut risque »
- Poursuivre efficacement les meneurs de bandes
- Augmenter la capacité d'intervention de la police (moyens d'action, compétences, etc)

Il est précisé par ailleurs que la lutte contre le décrochage scolaire est une priorité absolue.

3. Dès la maternelle, inclure le « civisme » et le respect des règles dans l'enseignement

Il s'agit de systématiser dès la maternelle le fait d'organiser des cours spécifiques autour du civisme et du respect du règlement de l'école. Ils suggèrent également d'inclure les parents dans cette démarche (réunions d'évaluation, sanctions, etc) pour les responsabiliser par rapport au comportement de leurs enfants. A l'inverse, les comportements positifs pourraient être récompensés.

4. Eviter le regroupement des logements sociaux dans un même quartier, renforcer la mixité des quartiers

Les grands ensembles de logements sociaux présentent souvent les caractéristiques suivantes qui sont liées entre elles :

- La concentration de groupes sociaux plus défavorisés
- Un effet d'entraînement sur des comportements individuels ou collectifs non souhaitables ayant un effet sur la perception de l'environnement et du bien-être: mauvais tri des poubelles, mauvaise gestion des déchets, etc.
- Une identification du caractère social des logements par l'architecture qui favorise la ségrégation à l'égard de ces ensembles de logements
- La présence de nombreux jeunes en rue

Ces caractéristiques et d'autres sont à l'origine d'un sentiment d'insécurité ou d'une insécurité réelle.

Pistes de solutions sous deux angles :

1. Disperser les logements sociaux sur tout le territoire, notamment en variant les formes des logements sociaux (rôle des AIS). Les participants supposent qu'il s'agit surtout d'un problème financier. Les grands ensembles seraient moins chers.
2. Agir pour une meilleure gestion sociale dans les ensembles existants :
 - Améliorer la prise en charge des enfants et des jeunes (crèches, écoles) – Lutter contre l'absentéisme scolaire en « pénalisant » les parents
 - Améliorer le dialogue social, renforcer le rôle de proximité des assistantes sociales
 - Développer les liens intergénérationnels et interculturels
 - Renforcer le rôle social des gestionnaire des logements sociaux (écoute, proactivité) et améliorer leurs conditions de travail
 - Donner un rôle aux inactifs (chômeurs et autres) pour qu'ils soient acteurs dans leur quartier

5. Priorité à la prévention via la cohésion sociale et les projets communautaires

Si les habitants d'un quartier se connaissaient mieux, tant le sentiment d'insécurité que l'insécurité réelle diminueraient. Le renforcement du lien

social au sein des quartiers est donc selon eux une priorité également en termes de sécurité. Elle implique de renforcer la mixité entre les cultures, les générations, les genres, les « couches sociales », etc. Elle nécessite plus de concertation entre les acteurs.

Pistes de solutions :

- Des lieux (spatiaux et temporels) de rencontre :
 - offre culturelle alternative et intergénérationnelle (Ex : Les nouveaux vieux étrangers), partage des traditions (culinaires par ex.)
 - petits et micro-événements (ex : Festival de musique « Bobonnes des Marolles »)
 - activités participatives
 - Maisons de quartier : diversifier les publics
- Occuper l'espace public (Ex : thé dans la rue, Matongé en couleur, etc)
- Susciter la curiosité des gens à l'égard de l'autre par des événements sympas, des échanges de savoirs, des campagnes de communication, des événements dans des lieux de passage, etc.
- Simplifier l'organisation d'événements de quartier par les habitants (démarches administratives, soutiens financiers)

6. Amélioration de la sécurité routière et des transports en commun

Mettre en place une série de mesures qui concernent les différents moyens de transport, comme la moto (plus de parkings, plus de convivialité entre moto et automobiliste), le vélo (pistes en site propre, campagnes de sensibilité et d'éducation), les transports en commun (sécuriser le soir, renforcer les contrôles sans les sous-traiter, développer les parkings de dissuasion) et la voiture (plus de moyens pour l'entretien des routes, encourager le covoiturage, renforcer le contrôle technique).

7. Comment faire pour rendre des personnes marginalisées utiles à la société

L'amélioration de la sécurité et du sentiment d'insécurité passe notamment par l'inclusion sociale des personnes marginalisées, d'une part les personnes qui ont représenté ou sont souvent considérées comme représentant une menace pour l'ordre public (anciens détenus, SDF) et d'autre part les personnes moins actives socialement (personnes âgées, femmes recluses).

Quelques idées concrètes :

- Pour les anciens détenus :
 - créer des ponts entre le monde carcéral et le grand public pour améliorer la perception, notamment en vue de la réinsertion (Ex : événement du type « la ville va dans la prison » similaire à ce que fait le Petit Château)
 - Renforcer l'offre de formation dans les prisons
 - Faire témoigner les anciens détenus

- Pour les SDF : renforcer les structures d'accueils (hébergement et prise en charge médico-sociale)
- Pour les personnes âgées :
 - Faciliter l'activité professionnelle
 - Favoriser l'habitat intergénérationnel
 - Encourager l'échange de services avec les ménages plus jeunes ou avec les structures d'accueil de l'enfance
 - Promouvoir les témoignages auprès des jeunes

8. Travaux d'intérêt général

Réaliser une codification des travaux d'intérêt général et d'utiliser davantage ce type de sanction alternative (ou d'autres).

9. Problématique de propreté de l'espace public

Outre le recours à des amendes sévères (projet d'extension des amendes administratives aux problèmes de propreté), il faut agir via des actions de prévention et de proximité :

- Sensibilisation des enfants
- Recrutement de « bénévoles du civisme » dont la mission serait à préciser
- Taxation des propriétaires de chien
- Augmentation du nombre de poubelles dans les rues
- Travail au travers des comités de quartier

10. L'influence des médias dans la perception du sentiment d'insécurité

Les médias jouent souvent un rôle négatif dans la perception du sentiment d'insécurité en mettant systématiquement en évidence les problèmes de sécurité dans les villes et banlieues, même s'ils sont marginaux.

Idées d'actions qui iraient à contre-courant de cette tendance :

- Créer un « journal des bonnes nouvelles » ou des expériences réussies en matière de rencontres entre les communautés, les groupes sociaux, les générations, etc. Eventuellement à diffuser sur Télé Bruxelles
- Favoriser les médias éducatifs qui renforcent l'esprit critique et les rendre visibles (heures et canaux de diffusion par ex.)
- Améliorer l'éducation aux (nouveaux) médias dans les écoles

L'Observatoire de la sécurité peut jouer un rôle par rapport à « l'objectivation » des infos.

11. Agression verbale

Quelle attitude à adopter face à l'agression verbale, dans la rue ou dans la voiture ?

Les agressions verbales ont des effets négatifs sur les habitudes et les comportements, tels que :

- Réagir par l'indifférence, ce qui ne supprime pas le sentiment d'avoir été agressé
- Changement d'habitudes vestimentaires
- Inquiétudes, remise en question, adoption d'un « profil bas »

Il semble difficile de savoir comment agir face à ces agressions mais deux pistes concrètes sont proposées :

- Organiser une campagne de sensibilisation qui ridiculise le comportement agressif (au volant par exemple)
- Sensibiliser sur les effets de la TV ou de l'Internet sur le comportement des jeunes
-

Etape 3 : Production d'actions pour décliner les axes stratégiques

Rencontre avec le Ministre-Président Charles Picqué

Les dispositifs qui permettent d'améliorer la sécurité à Bruxelles via le renforcement de la cohésion sociale (projets de type AMO) sont moins visibles – et donc sans doute moins porteurs politiquement – que les dispositifs répressifs ou de surveillance. Il faudrait pourtant leur donner plus de place. Le Ministre-Président estime qu'il faut travailler sur deux fronts : le répressif et le préventif. Ces deux notions très larges nécessitent d'être précisées.

Le répressif a pour objectif de lutter aussi bien contre les petites incivilités que contre les réseaux criminels. Or, ces deux types de crimes sont sensiblement différents. Il faudrait alors envisager une spécialisation des fonctions répressives au sein de la police pour combler le manque d'effectif

Le préventif inclut une définition large, qui va de la prévention juvénile, à la prévention d'actes de vandalisme au sein de l'espace public. Comme pour le répressif, on constate un manque du personnel ayant la compétence adaptée pour conduire ce type de travail.

Suite à la réforme de 1994, l'agent de police de proximité a été supprimé. Le Ministre-Président plaide donc pour son retour, tout en veillant à adapter la formation et les diplômes requis pour assurer la fonction d'agent de police de proximité. Favoriser la police de proximité passe également par une facilitation de l'accès à l'emploi et un recrutement local de personnes qui connaissent les quartiers.

Enfin, une attention particulière a été portée sur le rôle de la prévention dans laquelle contribuent d'autres acteurs ou thématiques: notamment la famille, l'école, ou encore l'aménagement du territoire et l'urbanisme. Il a été donc rappelé que le futur PRDD devra inclure un chapitre sur la sécurité.

Souvent on utilise les caméras comme outils de prévention. En réalité les caméras n'empêchent pas les agresseurs d'agir comme ils le veulent. De même, souvent, le

système de vidéo-surveillance ne permet pas de reconnaître et de retrouver les délinquants.

L'utilisation de caméras ne permet donc de répondre que partiellement à la prévention. Dans les quartiers où la cohésion sociale fonctionne bien, la prévention s'exerce à travers les habitants qui peuvent mener une sorte de contrôle social. Or, il existe des quartiers où ce type de ressources fait défaut. Dans ces quartiers, la caméra peut alors être utile comme levier de prévention.

La question des caméras et leur capacité de prévention, soulève une question plus large, celle de l'organisation de la police, de la communication entre le Bureau d'aide aux victimes et les victimes elles-mêmes qui doivent être améliorées.

On parle beaucoup d'augmenter le nombre de logements sociaux. Il faut éviter absolument les ghettos, les « casernes » souvent générées par la concentration de ces logements sociaux. Il faut aussi prévoir dès le départ l'infrastructure nécessaire à l'implantation de ces logements (infrastructures sociales, crèches, écoles, commerces) et l'adaptation des transports publics.

Le ministre Président est d'accord avec ce qui a été mis en avant par les participants. Il rebondit en effet sur le besoin de plus de mixité dans la ville, sur la nécessité d'éviter les grandes concentrations sociales et sur le besoin de créer des équipements qui accompagnent chaque création de logements. Le Ministre-Président plaide plutôt pour une dispersion du logement social, tout en veillant aux coûts indirects et au phénomène NIMBY. (Not in my backyard soit « pas près de chez moi »).

Comment faire pour qu'un jeune francophone puisse répondre à une offre de travail bilingue ?

Bruxelles est d'abord une ville internationale, où la plupart des emplois exigent l'anglais. Le besoin d'apprendre le néerlandais est évidemment important, mais on ne demande pas forcément d'être bilingue parfait. Pour le Ministre-Président il est important de savoir bien s'exprimer en néerlandais, de se faire comprendre. Quant au rôle des écoles pour l'apprentissage du néerlandais, une piste pourrait être de créer des écoles bilingues, mais cela s'avère très difficile en raison des résistances et de l'absence de volonté politique des deux communautés. Par contre, l'immersion linguistique est un outil important qui s'avère être un levier d'apprentissage du néerlandais et qu'il faut renforcer.

Comment agir face à la mendicité en ville ?

La mendicité est l'expression d'une réalité sociale qu'on ne peut pas combattre avec la répression. Il y a différentes pistes à suivre : il faut veiller à ce que les gens qui sont dans cette situation ne soient pas insérés dans un réseau d'exploitation humaine.

Il faut mieux agir au sein des lieux où cette mendicité s'opère. Il faut plus de contrôle (métro, espaces publics, etc.).

Nous soutenons une proposition du groupe : il s'agit d'inclure le civisme dans les programmes dès la maternelle : apprendre à respecter les règles, la police, les parents, les profs,...

Le Ministre-Président approuve cette proposition : l'école doit aussi être un lieu de transmission de nos valeurs communes.

Je travaille à Bruxelles Propreté, je suis inquiète pour la perte de mon poste. Quelle sécurité pour l'emploi ?

Le Ministre président met l'accent sur deux aspects :

1. Les dernières négociations institutionnelles ont confirmé un besoin de simplification des tâches au sein des compétences régionale.
2. Cette simplification comportera des transformations dans le secteur public, ce qui ne signifie pas une perte d'emploi, mais une réorganisation des postes de travail.

Concernant la réorganisation de Bruxelles Propreté, le Ministre-Président a expliqué que celle-ci était d'autant plus nécessaire car la coopération entre la Région et les Communes n'a pas toujours bien fonctionné. Il a été mentionné que Bruxelles Propreté restera active dans la gestion de grands événements, comme par exemple la Foire du Midi et qu'aucun emploi ne sera supprimé.

Nous apprécions l'initiative du panel et pensons qu'il faudrait prolonger la dynamique. Il y a moyen d'aller beaucoup plus loin. Que penseriez-vous de l'idée d'instaurer le même genre de participation citoyenne dans le cadre de l'élaboration des Plans communaux de développement ? Les citoyens participants pourraient alors désigner des délégués qui représenteraient leur commune dans le cadre d'un processus participatif pour un prochain PRDD.

Le processus participatif ne se clôture pas avec ce panel population. Dans le cadre de l'enquête publique tout citoyen pourra s'exprimer sur le projet de PRDD. L'enquête publique sera accompagnée d'activités au niveau communal (ateliers, panels, etc) afin que les habitants puissent participer au niveau de leur commune.

Enfin, le Ministre-Président a rebondi sur l'importance du PRDD. Il y a 20 ans, le PRD n'existait pas. C'est le Plan de secteur qui organisait la ville de manière sectorielle. Dans les années 1994-1995, le gouvernement de l'époque a voulu aller plus loin en mettant en place le premier PRD. Aujourd'hui le PRD doit répondre à de nouveaux défis pour lesquels les politiques publiques devront agir de manière efficace. Parmi ces défis, le Ministre-Président cite :

- le besoin d'optimiser les ressources du foncier ;
- le besoin de repenser l'organisation de la ville en vue du boom démographique ;
- le besoin de favoriser plus de mixité sociale et d'avoir une population contributive ;
- le devoir pour Bruxelles d'atteindre sa mission de ville internationale ;

- le besoin de maintenir une économie de service et de diversifier celle-ci en prévoyant des nouveaux périmètres dans la ville où de nouvelles activités pourraient prendre place ;
- le besoin d'améliorer la mobilité car un bon fonctionnement de transport public rend la ville attractive aussi pour les entreprises ;

le besoin de réfléchir à une zone métropolitaine afin d'instaurer plus de coopération avec les deux autres régions.

Actions proposées

La thématique du logement et de la densité dans la ville ont été abordés.

Réaffectation de l'espace public et privé et rénovation du logement

Réaffectation de l'espace privé et public :

- Créer des logements sur les lieux de travail (logement de fonction)
- Abattre les usines désaffectées et les affecter pour le logement

Rénovation des biens non occupés :

- Augmenter l'aide à la rénovation pour les logements abandonnés
- Réaménager tous les bâtiments vides et/ou à l'abandon et les transformer en logement pour toute type de famille

Type de biens

- Réaménager les logements vides au-dessus des commerces
- Récupérer les gares désaffectées
- Récupérer les bureaux inoccupés

Outils pour favoriser la réaffectation et la rénovation du logement

- Sanctionner les propriétaires des immeubles à l'abandon
- Combattre la spéculation et les spéculateurs. Sanctionner les propriétaires de terrains non occupés et/ou non bâtis
- Surtaxer les immeubles à l'abandon

Nouvelles formes d'habiter et d'habitation

Favoriser nouvelles formes d'habitation :

- Concevoir des maisons caravane
- Concevoir et prévoir plus des logements fluviaux

Favoriser nouvelles formes d'habiter :

- Favoriser la cohabitation intergénérationnelle en favorisant:
 - Le logement collectif pour personnes âgés et jeunes et/ou étudiants
- Favoriser nouvelles formes de mutualisation des espaces en commun:
 - Logement collectif, c.à.d. 1 ou 2 pièces plus salon en commun.

- Maintenir les allocations familiales et/ou le chômage lorsque on se déclare « cohabitant »

Favoriser le logement social

Augmenter logements sociaux et adapter le système d'attribution :

- Baser la vente des appartements à un prix préférentiel
- Favoriser l'accès à la propriété afin de responsabiliser les familles aux biens
- Diminution des impôts pour les investisseurs du logement social
- Transformer les casernes de la gendarmerie en logement social

Adapter le logement aux besoins :

- Contrôler l'évolution des familles dans les logements sociaux : adapter chaque logement à la taille de la famille. Lorsque la famille se restreint (les enfants quittent la maison), adapter le type de logement.

L'information au logement et les primes

Améliorer l'information:

- Créer un guichet spécialisé dans la démarche à entreprendre pour la mise en œuvre d'un « achat groupé » de la part des particuliers
- Renforcer l'observatoire du logement

Information légale :

- Renforcer les outils légaux pour augmenter le contrôle des pouvoirs publics sur les bâtiments (expropriation...)
- Accroître la simplification du permis d'urbanisme : densifier, rénover plus facilement
- Rendre le Code du logement plus strict et plus contraignant

Primes :

- Augmenter les primes à la rénovation
- Augmenter les primes pour la cohabitation et pour la subdivision des logements
- Faciliter la rénovation et améliorer l'aide financière aux particuliers
- Primes pour transformer les caves et greniers en appartements
- Primes pour loger des étudiants
- Primes aux logements étudiants et à la cohabitation intergénérationnelle

Outils :

- Plafonner les loyers
- Prêt à 0% pour les jeunes
- Favoriser les formes alternatives d'accès au logement
- Accompagnement financier pour les étudiants et les jeunes

Densifier au m² sans occuper plus d'espace :

- Densifier le privé :
 - o Exploiter les toits, transformer les toits plats en toit vert
 - o Ne plus décourager la division des immeubles
 - o Habiter de plus en plus en hauteur

- Densifier l'espace collectif :
 - o Mettre les centres commerciaux sous terre
 - o Construire des piscines publiques sur les buildings
 - o Exploiter l'espace au-dessus des parkings

- Occuper des nouveaux terrains :
 - o Agrandir les limites de la Région
 - o Densifier les communes à faible densité
 - o Construire dans les intérieurs d'ilot

En 2030 nous voudrions que Bruxelles, notre ville, soit....

1. *Multiculturelle, sécurisée, accessible à l'emploi bruxellois et au logement, accueillante, verte et fleurie et avec une bonne mobilité.*

2. *Une ville qui donne une chance aux Bruxellois de s'épanouir tant au niveau de l'emploi qu'au niveau du logement et ce dans un environnement sécurisant et agréable.*

3. *En 2030 nous voudrions que Bruxelles soit belle et verte, calme et conviviale ; facilement accessible pour tous et partout ; mais aussi dynamique offrant de l'emploi pour les plus grand nombre.*

4. *Ouverte, qui garantit la prospérité, l'intégration sociale et le respect de l'environnement avec un grand rôle participatif des citoyens dans la prise de décisions.*

5. *Encore plus cosmopolite et multiculturelle où il fait bon vivre et plus d'espace vert avec une meilleure cohésion sociale où les bruxellois puissent s'épanouir dans tous les sens du terme.*

6. *Une ville où l'on se sent bien et en sécurité ; une ville où il y a de l'avenir pour nos enfants ; une ville où toutes les races se tiennent par la main.*

7. *Toujours à dimension humaine, symbole d'une bonne qualité de vie pour tous : « Réveillons Bruxelles ».*

8. *Accueillante et ouverte à tous et plus verte, tout en restant économiquement prospère.*

Liste des annexes

A1	Présentation « qu'est-ce que doit être un PRDD » ?
A2	Participation aux ateliers
A2	Grille sociodémographique pour le recrutement du panel de Bruxellois (IBSA)
A4	Méthodologie des ateliers « forces vives »
A5	Scénarios (IGEAT)
A6	Diagnostic prospectif (IGEAT)
A7	Tableau écarts BAU/Vision
A8	Méthodologie des ateliers « panel de Bruxellois »
A9	« Pour une lecture transversale des éléments de vision »